ISSN 0245-9507

N° 325 - 14 F
JANVIER 1991

le peuple breton

DE TREFLAOUENAN A NANTES :

LE GROUPE QUEMENER

M BLOAVEZH T 1991

Y.CORIOU

POBL VREIZH

DROITS LINGUISTIQUES :
La nouvelle étape du combat démocratique



De gauche à droite, M. Mmes Sautter, Trautmann, Michel Denis, Anna Vari Chapalain, De Puig

Cent trente spécialistes des questions linguistiques (scientifiques, élus, militants), venus de l'Europe entière et d'Amérique du Nord, étaient réunis à Strasbourg, du 15 au 17 novembre, à l'invitation du Cercle René Schickele qui se dépense beaucoup en Alsace pour la reconnaissance officielle d'un bilinguisme de fait.

Thème du colloque : droits linguistiques / droits de l'homme, ou comment rattacher le droit de s'exprimer dans la langue de son choix, plus généralement celle de sa communauté naturelle, à la famille des droits fondamentaux de l'homme ?

Le cas alsacien

L'introduction au colloque aura permis de prendre le pouls de la revendication linguistique en Alsace à travers les prises de position de plusieurs élus de diverses tendances.

Mme Trautmann (PS) la première, en ses qualités de maire de Strasbourg et de députée européenne, fit le procès de deux siècles d'histoire de France : « *La France a élevé l'uniformisation linguistique au niveau d'un dogme. En Alsace, l'alsacien n'est pas considéré comme une langue ayant droit de cité mais comme une langue étrangère. L'Alsace et les deux tiers de la Moselle forment un territoire de langue allemande. L'Alsace constitue donc sans conteste, comme d'autres (la Bretagne, le Pays Basque), une minorité linguistique en France (...). Un responsable politique conscient qu'une minorité a des droits et se doit de les faire respecter, un maire doit agir. Comment une municipalité peut-elle favoriser l'enseignement de l'allemand et de l'alsacien ? Nous avons commencé une action pour l'usage de l'allemand dès la maternelle et le primaire. Au niveau de la signalétique, nous travaillons à cette question pour proposer des noms de rues bilingues. Nous avons pris la décision de publier des documents administratifs bilingues : procès-verbaux des conseils municipaux (1), journal municipal (...). Il faut favoriser un usage naturel des deux langues.* »

Nous sommes habitués en Bretagne à ce que les socialistes français adaptent (le mot est faible) leur discours et même leurs programmes électoraux aux circonstances et au public visé (voir l'affaire de la motion reconnaissant « le peuple breton » déposée en catastrophe au Conseil Régional). Apparemment, les militants alsaciens ont le même vécu. A l'heure actuelle, il faut reconnaître que la signalisation publique à Strasbourg, et plus généralement l'administration municipale, sont uniformément monolingues... français, bien sûr.

M. Sautter, vice-président (RPR) du Conseil Régional d'Alsace, a indiqué que ce dernier a adopté à une quasi-unanimité une motion demandant la négociation avec l'Etat d'une convention permettant le développement et la promotion du dialecte alsacien dans les médias, et particulièrement à la télévision. Horreur ! Mais que font les Pons, Pandraud et autres Pasqua ?...

Une autre intervention était très attendue de nos hôtes alsaciens, celle du sénateur et conseiller général CDS Goetschy, également président du haut-conseil de défense de la langue et de la culture alémaniques et franciques de Lorraine, à qui on prête l'intention de susciter aux régionales de 1992 une liste fortement teintée de régionalisme (tiens, ça nous rappelle quelque chose). Après s'être félicité du récent accord germano-polonais qui reconnaît les droits linguistiques et culturels des minorités, l'élu alsacien fit appel au cœur plus qu'à la raison : « *L'Alsace est un pays qui a sa langue propre (2) et qui voudrait pouvoir enfin vivre en paix avec ses voisins. Nous voulons nous exprimer en alsacien parce que ce que nous ressentons, nous voulons pouvoir l'exprimer dans notre langue* ».

En Alsace, comme ailleurs, de nombreux tabous ont disparu du discours politique au cours des dernières années.

Suite page 11

(Photos A. Barrère)

Le colloque s'est déroulé dans les locaux du Conseil de l'Europe (des 24).



Faisons nos comptes !

Merci à ceux qui apportent, ce mois-ci, une aide substantielle au PB/PV. *Et Bloavezh mat d'an holl !*

Chacun sait qu'un mensuel ne peut équilibrer ses frais avec le seul produit des ventes et des abonnements. Beaucoup complètent avec des insertions publicitaires, parfois au détriment de leur indépendance. Le PB, lui, fait d'abord appel à ses amis pour avoir le complément nécessaire et maintenir un prix de vente public accessible aux lecteurs à faibles revenus (ils sont, malheureusement, nombreux).

Malgré la gestion rigoureuse, il nous reste un petit déficit mensuel de 2.500 F (déficit réduit de moitié en un an).

Dépenses-recettes

Comme le prix du PB/PV est le même depuis 3 ans et que les charges, postales en particulier, ont crû dans de fortes proportions, nous avons décidé un ajustement de nos tarifs : deux francs de plus le numéro, vingt francs de plus l'abonnement, ce qui fera encore du PB le moins cher des mensuels bretons. Ceci correspond à une hausse d'environ 5 % par an, depuis le 1er janvier 1988 où le prix est stable.

Avec votre aide

Comment avoir plus de moyens de diffusion, de promotion, d'amélioration ? *La souscription permanente* (325 numéros avec une liste de souscripteurs authentiques, c'est sans doute unique), c'est une base dont nous sommes fiers. *Améliorer la diffusion,* fonder de nouveaux dépôts, c'est aussi possible, avec votre aide. *Augmenter le nombre d'abonnés,* c'est nécessaire et possible ; là encore vous pouvez nous y aider ! *Pour la publicité,* aidez-nous à trouver des commerçants intéressés par le créneau breton et le lectorat intelligent que vous représentez (mais oui !). Ensemble, nous pouvons faire du meilleur travail pour le peuple breton. *Trugarez deoc'h !*

Bulletin d'adhésion

Vous voulez rejoindre l'UDB ?

NOM .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

Signature :

A adresser à UDB - BP 215 - 44007 NANTES CEDEX, avec un chèque de 150 F.

En guise de sommaire

Notre mensuel s'ouvre sur le « Colloque international droits linguistiques droits de l'homme » (p. 2, 11 et 19). Notre **ÉDITO** (p. 4) fait le point sur une affaire d'amalgame et de désinformation. Avant un dossier **ÉCONOMIE** sur le groupe Quéméner (p. 6-7), Nono et ses dessins sont là, en page 5. La crise du libéralisme, peu évoquée d'habitude, est bien présente (p. 8-9), avant des nouvelles diverses (p. 10). Feuilleton, réflexions sur une tribune de René Rémond et comptes rendus de lecture sont au menu de **POBL-VREIZH.** Un **TRO BREIZH** (p. 15) nous présente des faits marquants du mois, avant une page de forum (p. 16). **PEUPLES DU MONDE** évoque d'abord le nouveau statut de la Corse (p. 17-18) avant des Infos européennes (p. 19). **CULTURE :** encore l'histoire générale de la Bretagne et des Bretons (p. 20-21) avant des comptes rendus de colloque et de Salon du livre (p. 22) et des lectures (p. 23). Les disques, c'est en page 25, avant le courrier.

« Peuple Breton »

Je m'abonne au

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

- Souscrit un abonnement ☐ un réabonnement ☐
  - tarif minimum : 140 F.
  - de soutien à partir de 160 F (1)
  - étranger : 170 F et plus (1)
  - étranger par avion : 180 F et plus (1)

  à partir de N° ..... inclus.
- Ci-joint le règlement par :
  - chèque postal (1)
  - chèque bancaire (1)
  - mandat-lettre (1)

(1) Rayer la mention inutile

« POBL VREIZH »

B.P. 301 - 22304 LANNION CEDEX - C.C.P. RENNES 2365-76

Liste souscripteurs

D. Chorlay, Loheac (30 F) ; D. Le Carboulec, St-Herblain (50) ; S. Le Bihan, Groix (30) ; M. Morvan, Rennes (80) ; P. Orillo, Pencran (30) ; E. Gilet, Persken (80) ; J. Huchet, Paimpol (30) ; K. Pierre, Poullaouen (30) ; B. Plouzennec, St-Brieuc (80) ; Y. Croguennec, Toul (80) ; R. Riou, Lannion (80) ; M. Catherine, St-Herblain (60) ; B. Le Bozec, Plouézec (30) ; A. Piolot (50) ; L. Ruven (30) ; X. Morvan, St-Cast (20) ; C. Lefeuvre, La Motte (20) ; J. Busson, Bouguenais (80) ; B. Jolois (30) ; G. Konan, Perros (30) ; A. Garcia, Villejuif (130) ; P. Guillaume, Limoges (80) ; A. Perrotin, St-Nazaire (80) ; M. Iliou, Avrillé (30) ; M. Hentgen (20) ; J.P. Le Cam, Chavagne (20) ; H. Latimier, Dijon (30) ; E. Léon, Rennes (30) ; J. Guégan, Lorient (80) ; G. Le Strat, Nanterre (20) ; P. d'Hervé, St-Nazaire (30) ; P.Y.M. Landivizio (40) ; R. Gicquel, Theix (80) ; Y. Billon, Ergué-Gabéric (80) ; R. Le Guellec, St-Brieuc (30) ; F. Mercier, Rocroi (30) ; L. Le Bihan (30) ; G. Cozigou (30) ; L. Le Bec, St-Malo (80) ; A. Le Guyader, Lannion (30) ; J.L. Morel (80) ; C. Le Guellec, Milizac (30) ; L. Le Coq, Guichen (30) ; anonyme (120) ; M.N. Le Hénaff, Locmaria (120) ; D. Mahé, Pontivy (20) ; A. Guillo, Sarzeau (30) ; J. Bourdiec (30) ; P. Herry, St-Brieuc (20) ; M.J. Alanot, Lorient (20) ; X. Carré, St-Nolff (30) ; P. Le Bouil (30) ; G. Le G., Sucé (60) ; R. Fayard, La Ravoire (30) ; M. Hochepot, La Ravoire (30) ; M. Lautredou (80) ; A. Pereira, Prades (80) ; A. Hinault, Kergrist-Moëlou (20) ; M. Derrien, Maël-Carhaix (30) ; Y. G. (L.A., 50 F) ; J.M. Férec, Colombes (20) ; R. le Goff, St-Denis (130) ; G. Molac, St-Nic (30).

Total : 1re liste : **3.030 F.**

L'UDB et la tension dans le Golfe

L'UDB renouvelle sa ferme condamnation de l'invasion et de l'occupation du Koweit par l'Irak :

– Estime que la guerre n'est pas le moyen de régler les différends entre les États et qu'un règlement négocié est possible pour obtenir le retrait des troupes irakiennes du Koweit.

– Considère que le règlement de la crise du Golfe ne pourra se faire que par la réunion dans les plus brefs délais d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, abordant tous les risques de conflit et de toutes les causes de tension (problème du Koweit, kurde, palestinien, libanais, répartition des ressources du pétrole).

En conséquence, elle appelle à soutenir les initiatives allant dans ce sens, elle apporte son soutien à la campagne pour la Conférence de Paix au Moyen-Orient et appelle les membres de l'UDB à s'y associer.

ABONNEZ-VOUS VOUS Y GAGNEZ... NOUS AUSSI

ÉDITO

Police, presse, information : Un caillou dans la chaussure

L'affaire de Rezé

● **1er décembre 1990** : La presse est encore emplie des débats sur la reconnaissance officielle du peuple corse, et par ricochet, de celle d'autres peuples comme les Bretons. Le congrès de l'UDB, avec son choix d'exiger la reconnaissance du peuple breton, ne passe pas inaperçu, ainsi que les progrès du mouvement.

● **1er décembre 1990** : La presse et les autres médias font brutalement état, à l'occasion de l'enquête sur la mort tragique d'une fillette, de l'arrestation de trois « terroristes » basques hébergés par un membre de l'UDB, lequel, suggère-t-on, pourrait bien avoir été mêlé au crime. Tout est fait pour amalgamer le droit commun et l'affaire politique. « Presse Océan » qui a levé le lièvre, ne donne pas dans la nuance, pas plus « Le Télégramme », qui a apparemment la même source. Outre l'amalgame entre le crime sordide et l'interpellation de militants basques armés, « Le Télégramme » en rajoute : ragots de RG ou de vétérinaires haineux, Jean Groix se voit chargé au maximum : « Homme peu liant », « Concurrent déloyal », d'autant qu'il avait obtenu son diplôme en Belgique... (bravo l'esprit européen !). RBO, d'habitude mieux inspiré, agit de même dans plusieurs de ses bulletins d'information, avec citation massive de l'UDB. Ce n'est que dans la « Liberté du Morbihan » que l'on apprend que Jean Groix avait d'excellentes relations avec ses clients agriculteurs, qu'il oubliait parfois les tarifs maximum pour « ne pas égorger le monde paysan » dont il est issu, que son diplôme était parfaitement reconnu depuis 1982 et qu'il était maître de stage à l'école vétérinaire de Nantes. Le même journal note que l'UDB a toujours été hostile à l'usage de la violence en Bretagne et que Jean Groix a réalisé l'un des scores électoraux les meilleurs de l'UDB en Sud-Loire (près de 9 %). Là encore, rien du marginal qu'évoquaient les médias... Mais l'article de J.Y. Picoron n'a été que peu de chose contre le déferlement médiatique englobant meurtre, terrorisme, vétérinaire et... UDB. « France-Soir » et « Le Parisien Libéré » ont été à la hauteur de leur réputation : l'envoyée spéciale du premier quotidien parisien, Nelly Terrier (?) indique, sous le titre « Branche armée » : *« Les policiers n'ignorent pas que l'armée révolutionnaire bretonne, qui avait plastiqué, il y a deux ans, l'hôtel de ville de Nantes, est considérée comme la branche armée du mouvement politique UDB »* (1/12/90). Comme désinformation, il est difficile de faire pire.

Questions

On ne peut être que frappé par la manière dont la police et la quasi-totalité des médias, y compris les chaînes hexagonales de télévision, ont fonctionné en pratiquant délibérément des amalgames graves, avec mention insistante du nom du prévenu breton et de l'UDB (plus présente en deux jours qu'en vingt années de vie politique normale). Fallait-il, à un moment où les partis classiques sont à juste titre décriés, compromettre une UDB en pleine ascension, peser contre la reconnaissance officielle du peuple corse, par une affaire mettant en cause « des milieux autonomistes ». Qui a laissé faire l'amalgame entre le meurtre de Natacha et l'arrestation de Basques ? Qui a lié, avec force détails, le « parti légaliste breton » (expression pour une fois correcte de France Inter) à cette affaire, alors que Jean Groix n'était accusé que d'avoir loué un appartement au présumé commando ?



France-Soir

...medi.

BRANCHE ARMÉE. Dans le même temps, la femme et la secrétaire du vétérinaire sont également interpellées et entendues. Hier soir vendredi, il était formellement établi que le docteur Groy est totalement étranger au meurtre de Natacha. Mais l'enquête de voisinage a fortuitement permis l'arrestation des trois terroristes et mis en évidence les relations qu'entretiennent les différents mouvements autonomistes.

Même si l'U.D.B., qui réfutait hier tout lien avec l'E.T.A., tient à prendre ses distances avec son militant Jean Groy, les policiers n'ignorent pas que l'Armée révolutionnaire bretonne, qui avait plastiqué, il y a deux ans, l'hôtel de ville de Nantes, est considérée comme la branche armée du mouvement politique U.D.B.

Mais le meurtrier de Natacha n'a toujours pas été identifié et à Rezé, devant le petit immeuble où elle vivait avec sa mère, les policiers, à bord d'une camionnette de police, veille en permanence devant la porte.

La presse parisienne a brillé par ses amalgames et son ignorance (?) (France Soir du 1/12)



3 MEMBRES DE L'E.T.A. ARRÊTÉS PAR HASARD AVEC ARMES ET BAGAGES

Meurtre Natacha : le vétérinaire aux terroristes a un alibi

De notre envoyée spéciale

Et les droits de l'homme ?

Des règles élémentaires concernant les droits de l'homme n'ont pas été respectées : un inculpé n'est-il pas présumé innocent jusqu'à son procès ? Voilà pourquoi un État comme la Suède ne publie le nom des inculpés que lors du procès, pour éviter un tort irréparable. Qui a pratiqué avec insistance l'amalgame crapuleux entre le délit politique (?) et le meurtre d'une fillette (?). Les trois Basques venaient d'arriver à Rezé et ont été arrêtés par des forces de police considérables. Celles-ci n'ont-elles pas frappé en toute connaissance de cause à la porte du vétérinaire sous le couvert d'une commission rogatoire visant une autre affaire ? Quel était le but visé par cette présentation de l'affaire ? Où commence et ou s'arrête la manipulation ? Qui réparera les torts humains et professionnels faits à l'ensemble d'une famille qui a droit au respect. Et les torts faits à l'action autonomiste bretonne pour le développement et l'emploi ?

Motifs politiques, ou goût du sensationnel, le résultat est le même : il ne peut que faire penser à **une manipulation de l'information.**

Il est temps d'en venir au fond : on a voulu suggérer un certain lien entre l'action de l'UDB et la violence politique. Les personnes averties savent que c'est sans fondement, mais elles sont minoritaires. Dès son origine, l'UDB, constituée en parti légal, a prôné l'action politique au grand jour, estimant inopportune l'utilisation de la violence dans le combat breton. Plus récemment, en 1984, l'UDB s'est rapprochée de l'Alliance libre européenne puis y a adhéré parce que cette « internationale des peuples d'Europe » qui regroupe 22 partis autonomistes ou fédéralistes fait comme obligation à ses adhérents de ne pas recourir à la violence politique, de lutter pour le désarmement, contre le nucléaire, pour une véritable politique sociale (etc...). Le groupe Arc-en-Ciel où siègent les députés de l'ALE au parlement européen vient d'ailleurs de s'associer à la condamnation du récent attentat de l'ETA en Catalogne. Cela dit, nous ne prétendons pas parler pour tous les temps et tous les lieux (dans l'Espagne franquiste, chez les Sahraouis, l'action de libération ne peut se mener comme dans la CEE, pas plus qu'au Kurdistan...). Mais rarement une organisation politique a eu une position aussi claire et cohérente face à la violence politique.

Cela dit, nous ne savons pas quel est le degré réel d'implication de Jean Groix dans l'affaire des Basques. Chaleureux, accueillant, généreux, peut-être a-t-il été victime de son hospitalité ? Nous ne faillirons pas à la nécessaire solidarité humaine avec notre adhérent. Nous l'assisterons dans sa défense. Nous invitons nos amis à lui écrire. A ce stade de l'instruction, le temps est long, le soutien amical est particulièrement important. Viendra aussi l'heure du soutien financier. Nous avons demandé la libération de Cabon ; a fortiori, nous demandons celle de Jean Groix. On voit des truands être libérés bien avant leur jugement. Pourquoi est-ce qu'un militant honnête ne serait pas remis en liberté au plus vite. Puisqu'il est présumé innocent, ce serait même la seule solution équitable, jusqu'au jugement, s'il doit y en avoir un.

U.D.B.

On peut écrire à Jean Groix, 810/883-1re division, cellule 481, Centre Pénitentiaire de Fresnes, allée des Thuyas, 94261 Fresnes Cedex.

Le courrier sera bien sûr ouvert auparavant.

DÉCEMBRE 90!


PENSEZ AUX COMMUNES PAUVRES


VOUS PRENEZ LE MENU AVEC OU SANS SUPPLÉMENT?...
MÉDICAMENTS
MÉDICAMENTS
NOVO
SÉCU: ON ÉLIMINE DU REMBOURSEMENT LES MÉDICAMENTS PEU EFFICACES...


TIMISOARA
NOM


DES HOOLIGANS ONT SEMÉ LA TERREUR À FÈSOARA!
NOVO


DÉCEMBRE NOIR!!...
RPR
NOVO


RELANÇONS LE MOUVEMENT COMMUNISTE INTERNATIONAL!
ÇA PARAÎT BIEN REPARTI DANS LE LIMOUSIN!
27e CONGRÈS du PCF
NOVO

Le groupe Quéméner :
De Tréflaouénan à Nantes !



1er coup d'œil sur le groupe

Ancien conseiller général du Finistère, ancien président de la Société d'économie mixte (SEMENF) et de l'association « Nord-Finistère, pays nouveau », M. Eugène Quéméner a aussi occupé les fonctions de maire de la commune léonarde de Tréflaouénan. Jusqu'à ces dernières années, il exerçait la présidence de la COBREFI (Compagnie Bretonne de Financement au capital social de 3.550.500 F), club d'investissement des industriels du Haut-Léon. Le président de cette socité est actuellement M. Yves Quéguiner. Parmi les administrateurs, nous trouvons les noms suivants : Jean-Louis Le Calvez ; Yvon Gad (voir PB juillet 1990) ; Xavier Leclercq (PGD de Brit-Air) : Jacques de Ménou (conseiller général, sénateur RPR de Plouvorn) et Eugène Quéméner.

Mais, Eugène Quéméner (ou plutôt la famille Quéméner) est à la tête d'un groupe économique de 400 salariés qui réalise près de deux milliards de francs de chiffre d'affaires. On notera que si Tréflaouénan a le privilège d'accueillir sur son territoire ce groupe industriel, cela n'a pas empêché cette commune de connaître un déclin démographique au dernier recensement...

Il est très difficile d'établir un organisme des sociétés de ce groupe tant elles sont nombreuses et leurs activités diverses.

L'activité originelle de ce groupe a trait au négoce des produits pétroliers. Une autre branche se spécialise dans les produits d'entretien, d'emballage. Enfin, une autre branche regroupe les activités diverses (papeteries, etc.). De plus, les sociétés de ce groupe dépendent des trois holdings : OLYQ, CPOLYQ et SOFIQUEM. Enfin, pour assurer la coordination entre ces trois holdings est créée la SCCQ, société civile au capital de 4.000 F qui a pour but la prise de participation dans les sociétés appartenant au groupe Quéméner. Ce n'est qu'une entité juridique.

I. Les produits pétroliers

La « **Société des Établissements Quéméner** » est à l'origine de ce groupe. Son activité est l'approvisionnement, l'importation et le négoce de produits pétroliers et divers. Son capital social atteint la somme de 1.002.000 F. De cette société dépendent cinq stations-services toutes situées à Brest, un commerce de produits pétroliers à Brest, ainsi qu'un établissement secondaire à Lannion.

Une autre société, la « **Société Quéméner Stations-services** » a pour but l'exploitation du fonds de commerce de stations-services. Son capital social se monte à 7.400.400 F. Ses administrateurs principaux sont la société civile **(SCCQ)** et la société anonyme **OLYQ**. L'ancien propriétaire de cette société était... les Établissements Quéméner. De cette société dépendent les stations-services de St-Thégonnec, St-Pol de Léon, Ploujean-Morlaix, Plouézoc'h, Plouescat, Plouénan, Plougoulm, Lampaul-Guimiliau, St-Martin-des-Champs, Landivisiau. Il a aussi deux stations-services à Taulé, l'établissement de Lannion dépendant en partie ausssi, de cette société.

L'administration de cette société est assurée par MM. Olivier **Quéméner** (présidence), la **SCCQ** et la société **OLYQ**.

Il est curieux de découvrir une autre société de ce même groupe ayant le même objet social. En effet, la société **Le Grand-Réseau** a pour activité l'exploitation de fonds de commerce de stations-services. Son capital social atteint la somme de 4.846.500 F. L'administration est assumée par MM. Olivier **Quéméner** (présidence), Eugène **Quéméner** et la société **OLYQ**.

Exerçant toujours dans cette même branche d'activité, nous trouvons la société « **Les Combustibles d'Armor** », SARL au capital social de 150.000 F. Récemment, cette société a donné en location-gérance à la société Lessard, de Saint-Malo, un fonds de commerce de négoce en gros et au détail de produits pétroliers situé à Liffré (35). En revanche, cette même société (Combustibles d'Armor) a loué à la société **Kervégant**, d'Yffiniac, ses fonds de commerce de distribution au détail d'Yffiniac et de Guingamp.

Toujours dans le domaine de la distribution des produits pétroliers, nous trouvons la société **SOFIQUEM** (Société Financière Quéméner), administrateur de la « **Société Bretonne de Distribution de Mazout** », société anonyme au capital social de 250.000 F dont le siège social est à Ty-Bas à Quimper. Alors que les autres sociétés dépendaient totalement de la famille Quéméner, celle-ci semble jouir d'une plus grande autonomie d'action.

II. Les transports

Mais l'approvisionnement de ces stations-services exige des moyens de transport, c'est la sous-branche de cette activité pétrolière. Pour faire le lien entre ces deux activités est créée la **SOFIQUEM** (Société financière Quéméner) au capital de 400.000 F.

Les administrateurs de cette société sont : 1. La société **OLYQ**, dont on déjà parlé (groupe Quéméner) ; 2. M. **Quiviger**, du groupe Quéméner ; 3. M. **Colliou**, du groupe Quéméner ; 4. La société **CCPO** (Compagnie commerciale et pétrolière de l'Ouest) dont le siège social est à Nantes (11 rue Dompierre) représentée par M. Sciberras, de citoyenneté allemande, demeurant à Hennebont ; 5. La société Pétrogaz-Ressources de Genève, Suisse, représentée par Bernard Tardy, demeurant à Nantes ; 6. La société **Henri Duval** qui a le même siège social que la **CCPO**... ; 7. La société Gerrardot-Essence, de Prey-sur-Oise 60460.

Nous retrouvons Bernard Tardy, la société Gerrardot (essence), Eugène Quéméner comme représentant de la **CCPO** dans la société « **Services Maritimes Pétroliers** », société anonyme au capital social de 700.000 F ayant son siège social dans la zone portuaire de Brest. **Remarquons au passage cette collaboration entre ces deux groupes économiques : l'un léonard, l'autre nantais.**

Une fois arrivé par bateaux, le pétrole doit être acheminé par camions ; ceci exige la constitution de société de transport. Aussi, nous trouvons ces sociétés qui font intégralement partie du groupe de Quéméner et qui ont leur siège social à Tréflaouénan : 1. **Les Citerniers bretons**, au capital social de 300.000 F ; 2. **Ouest-Transport-Location**, au capital social de 1.962.000 F.

Ces deux sociétés du même groupe se sont unies pour constituer une autre société : **Poids Lourds Services**, au capital de 300.000 F. Cette société a pour but l'exploitation d'un fonds de commerce de garage et vente d'huile et de carburant. Toujours dans ce même secteur, la SARLAC, SARL au capital social de 50.000 F, a pour but la vente de produits et services nécessaires aux professionnels et utilisateurs de véhicules. Son gérant est M. Sciberras, dont nous avons parlé plus haut.

III Vers l'agro-alimentaire

Le 24-11-1988, la société holding du groupe Quéméner **OLYQ** et la **CCPO** créaient la société de prise de participation **CP OLYQ** au capital de 10.000 F. Son siège social est à Tré-

→



L'agence de Lannion

flaouénan. Le 17 septembre 1990, **CP OLYQ** faisait acquisition de la SARL **Transports Martin** de Dol-de-Bretagne, pour le prix de 750.000 F. Le 21 septembre 1990, soit quatre jours après l'acquisition, était créée à Tréflaouénan, la **Société Nouvelle des transports Alain Martin** qui a pour objet « la location de tous véhicules industriels, utilitaires et de tourisme, le négoce, la vente de crustacés, produits de la mer et l'exploitation de tous systèmes permettant la conservation de produits alimentaires, notamment pour le maintien en vie d'animaux aquatiques », son capital social est de 50.000 F. Comment expliquer un tel objet social ? Quels rapports entretiennent les véhicules et les poissons ?

Il faut savoir que la **SOFIQUEM** est partie prenante dans la société **« L'Armoricaine de Saumons »**, société qui contrôle la **SALMOR** (élevage de saumons en baie de Morlaix). Les activités piscicoles étant en plein développement en Finistère (voir *PB* mars 1989), le groupe Quéméner espère peut-être sa place sur le créneau du transport des alevins ?

L'agro-alimentaire est une branche beaucoup moins développée que celles



Une partie des activités de Quemener

précédemment décrites. On trouve tout d'abord la société **ALDIS** qui a pour objet le commerce de tous produits alimentaires. Son capital social est de 250.000 F. Mais on trouve aussi la société **Collectivités' Services** qui, auparavant, avait son siège social à Plouzané. Cette société se destine à la maintenance du matériel utilisé en distribution alimentaire et son capital social atteint 50.000 F. Le 30-6-1990, cette société a confié à titre de location-gérance à la société **Quéméner-Collectivités,** SARL au capital social de 70.000 F, un fonds de commerce de produits alimentaires et d'appareils distributeurs à usage alimentaire. Cette société possède deux établissements secondaires, l'un à Trégueux, près de St-Brieuc, l'autre à Brest.

IV. Activités annexes

On sait aussi que beaucoup de produits d'entretien sont des denrées de pétrole, aussi, il ne faut s'étonner de trouver **« Quéméner Division Confort »** sur ce créneau. Cette société (SARL) au capital de 300.000 F est dirigée par Olivier Quéméner. Sont rattachées à **Quéméner-Collectivités** les sociétés **Le Guen** du Morbihan et **Hygiène 35** d'Ille-et-Vilaine.

Les produits alimentaires et d'entretien exigent des emballages variés et nombreux. Aussi, il ne faut pas s'étonner lorsque l'on apprend la présence de ce groupe dans les papeteries. L'an dernier, la société **OLYQ**, la **SCCQ** et **Olivier Quéméner** prenaient le contrôle des **Papeteries Kerboul** de Brest, capital social 400.000 F. Cette société s'est spécialisée dans la fabrication de banquettes alimentaires. Un an après, la société **OLYQ, Olivier Quéméner** et la **SCCQ COFICAM** (une autre société financière de ce même groupe ayant son siège à Tréflaouénan, capital social 10.500 F) achetaient la société **SIPECA** (société d'impression de papier d'emballage commercial et artisanal). Cette société basée à Dineault, près de Châteaulin, a un capital social de 545.000 F. Son chiffre d'affaires atteint 12.000.000 F. Cette société achetée, **les Papeteries Kerboul** confiaient à la **SIPECA** un fonds de commerce d'achat et de vente de sacs et papiers d'emballage à Brest.

Après avoir fait l'inventaire de toutes ces sociétés (nous en avons sûrement oublié... !) une protection physique de ces intérêts s'imposait peut-être. Aussi, le 14 avril 1988 était immatriculée au Registe du commerce de Morlaix, la société **Quéméner-Protection,** SARL au capital social de 100.000 F. Auparavant, cette société n'était qu'une simple branche technique, la société **Quéméner Division confort.** Elle a pour objet la vente, la pose et la maintenance de systèmes de sécurité et de protection des immeubles. Un peu plus de deux ans après, était constituée à Tréflaouénan, la société **AST** (Automatismes, Sécurité, Télécommunications) au capital social de 50.000 F. C'est une société de domotique et un bureau d'études. 15 jours après sa constitution, elle se voyait confier par la société **Quéméner Protection** un fonds de commerce de vente, pose et maintenance de systèmes de sécurité des protections des immeubles.

Il y a un peu plus d'un an (en 1989) quelques sociétés du groupe ont été mises en liquidation. Ce sont : **Estren-Voyages,** société dirigée par Mme Josiane Quéméner ; **Import-Distribution** et la **Société Quéméner et CIE.** Pour ces deux dernières sociétés, il ne s'agit que d'une réorganisation juridique de l'organigramme du groupe.

Du pétrole à la papeterie ?

Ce qui frappe le plus dans la composition de ce groupe est son extrême diversité : du pétrole à la domotique en passant par l'agro-alimentaire et la papeterie. Le second fait marquant a trait à la qualité de la collaboration de ce groupe avec le groupe pétrolier nantais ; Eugène Quéméner est lui-même administrateur de la CCPO. Plusieurs des sociétés de ce groupe se retrouvent dans les conseils d'administration du groupe Quéméner. Enfin, en tenant compte de sa collaboration avec le groupe nantais, on s'aperçoit que le groupe Quéméner exerce son activité sur les cinq départements bretons, même si celle-ci est plus concentrée sur le Finistère.

Hervé PERSON

Aux dernières nouvelles, le groupe Quéméner vendrait son secteur pétrolier à Elf-Aquitaine et abandonnerait aussi son secteur « produits d'entretien ».

La crise du libéralisme économique

C'est moins spectaculaire que l'effondrement du système communiste à l'Est, sans doute accéléré par une étroite dépendance entre l'URSS et les autres États du Comecon. Néanmoins, ça existe bien, la crise du libéralisme.

Le bilan des années Reagan

Dans les années 80, c'était à qui se réclamerait le plus de la politique de Reagan aux États-Unis. Celle-ci était fondée sur deux idées simples : **plus de défense** (donc de dépenses militaires), **moins d'impôts**. Avec la reprise économique, des millions de petits emplois précaires et mal payés ont accompagné cette politique et l'on disait alors : *« Les États-Unis ont été capables de créer des emplois »*. Aujourd'hui on peut apprécier l'héritage, particulièrement en Californie, où le reaganisme avait régné en maître plus tôt et où, le 16 juin 1978, les électeurs avaient adopté par référendum la proposition 13, qui allait du jour au lendemain baisser les impôts de 57 %, une vague sur « laquelle allait surfer Reagan mais qui paralyse aujourd'hui son successeur » (Y. Pitette, La Croix, 13.11.90). Dix ans après son vote historique, la Californie, privée de recettes, croule sous les dettes, à l'image de l'état fédéral. Ses dépenses par élève, dans le domaine de l'éducation, situe cet état le plus riche au 22e rang américain sur 50. Ses écoles ont les classes les plus surchargées de l'Union. Leur équipement est notoirement insuffisant. On a hypothéqué l'avenir.

Dans l'ensemble des États-Unis, l'écart entre riches et pauvres s'est creusé. Les programmes sociaux, plafonnés et plus sollicités, ont accru la misère. La drogue et la criminalité atteignent des niveaux record. Le déficit du budget de l'état fédéral s'est accru dans des proportions telles qu'il faut maintenant augmenter les impôts et réduire à nouveau les programmes sociaux, c'est-à-dire laisser s'accroître encore la pauvreté. Les laissés-pour-compte, découragés, ne votent plus : il y a eu 60 % d'abstentions aux élections de novembre dernier. D'autre part, la dette américaine est actuellement financée par l'épargne mondiale, les étrangers achetant les bons du Trésor américains. Ajoutons à ce tableau que les exonérations d'impôts des entreprises n'ont pas stimulé ces dernières : au lieu d'investir, elles ont permis aux actionnaires d'engranger les bénéfices et encore perdu de leur compétitivité. Les états locaux ont tenté, par une politique de réglementation, d'aide sociale et d'intervention économique, de pallier les carences de la politique fédérale (le PB en a déjà parlé).

Et l'Europe ?

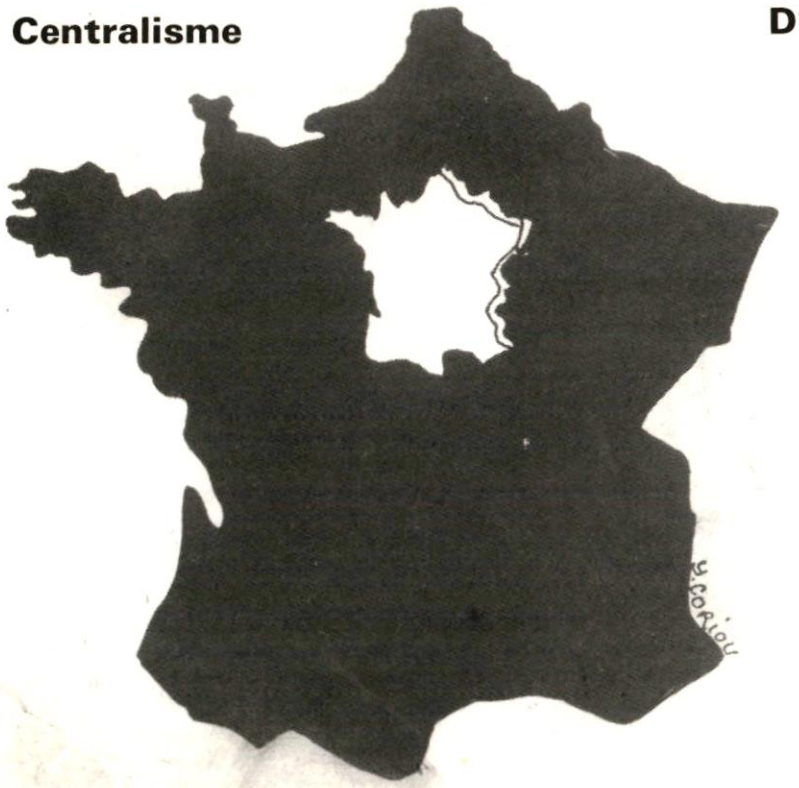
Le reaganisme est aussi fort pratiqué en Europe : dans le Royaume-Uni de Thatcher, où l'appauvrissement d'un bon quart de la population va croissant. Dans les instances de Bruxelles, où l'idéologie libérale est bien installée. En France où l'on a stupidement disserté sur le taux soi-disant proche de l'insupportable des « prélèvements obligatoires », confondant le principe de l'impôt avec la répartition de l'impôt qui, on le sait, pénalise gravement, et de façon inconséquente, les industries de main-d'œuvre, avec les effets que l'on connaît sur le chômage. En faisant semblant de bloquer la progression des impôts d'État, on a en fait reporté les factures sur les collectivités locales, tout en développant dans l'opinion l'idée que l'impôt est intrinsèquement mauvais, alors qu'il est nécessaire et normal.

Le libéralisme reaganien est condamné par ses résultats aux États-Unis. Il reste à le faire savoir à une opinion européenne à qui on n'en parle guère.

J.J.M.

(1) De Chirac à Mitterrand en passant par Barre.

Centralisme



l'État centralisateur : Paris, c'est la France et la France, c'est Paris !

D'autres le disent *(« La Recherche », 12/90)*

LA PRISE DE POUVOIR
DU MINISTÈRE DE L'EDUCATION

Dans l'avenir 85 % des crédits de recherches des laboratoires universitaires seront répartis directement par la Direction de la recherche et des études doctorales du ministère de l'Education. Les 15 % restant seront laissés à l'appréciation des universités. Ainsi le souhaite le ministère de l'Education, ainsi l'ont accepté les présidents des universités parisiennes en signant le contrat proposé par le ministère à la mi-juillet.
A Pierre et Marie Curie, comme ailleurs, le contrat fut aussi signé. Que fit à la rentrée le Conseil scientifique de l'université devant cette décision prise sans consultation? A vrai dire, le ministère n'aurait pu trouver un meilleur moment que juillet pour rendre difficile une réunion des conseils. Cette décision est pourtant en contradiction flagrante avec la loi de 1984 qui précise : « le Conseil scientifique étudie et propose au Conseil d'administration les orientations politiques de recherche. Ainsi que la répartition des crédits de recherche ». Loin de se mobiliser contre une procédure allant à l'encontre de l'autonomie des universités, le Conseil scientifique préféra s'en reporter au Conseil d'administration. Dans une motion adoptée le 1er octobre, à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention, celui-ci déplora en termes très mesurés le non-respect de la loi ainsi que la perte d'autonomie, mais plus radicalement « il se réserve la possibilité d'un recours en Conseil d'Etat ». Des membres des conseils de l'université Pierre et Marie Curie devraient donc effectuer le dépôt d'un recours contre ce type de contrat.
Alors même qu'un large consensus semblait établi en France sur la nécessité d'une autonomie plus grande des universités, le ministère de l'Education impose le centralisme, seule garantie à son point de vue d'une haute qualité des recherches universitaires et d'une distribution efficace des crédits. L'étape parisienne étant considérée comme franchie, c'est vers les régions que le ministère se tourne maintenant. Nul doute que si les universités partent encore à la bataille en ordre dispersé, elles ont peu de chances de succès face à l'autoritarisme gouvernemental. Un fait est clair en tout cas : à côté du ministère de la Recherche et de la Technologie doté du CNRS, un deuxième pôle se dessine en matière de recherche : le ministère de l'Education et ses universités. Le combat à la direction de la politique scientifique en France est-il engagé?

C. GUYONVARC'H RÉPOND AU PS LORIENT

Quel avenir pour les industries d'armement : les méthodes staliniennes

Au mois d'août, profitant de ma présence dans la région lorientaise dont je suis originaire, Joël Guéguan et moi-même avions tenu une conférence de presse pour faire le bilan d'un an de présence UDB au Parlement européen et évoquer les opportunités offertes à la Bretagne par certains programmes communautaires. Dans l'un des journaux représentés, *« La Liberté du Morbihan »*, les propos que j'avais tenus sur l'omniprésence de l'armée en Bretagne, et particulièrement à Lorient, furent ainsi rapportés :

« L'armée s'est révélée un frein au développement en Bretagne. La preuve, c'est que les deux villes où elle est le plus présente (Brest et Lorient) sont aussi des villes qui connaissent un taux de chômage élevé (12 % à Brest, 17 % à Lorient) et un réel déclin économique. La perspective d'une disparition à moyen terme de l'Arsenal à Lorient doit être donc envisagée avec optimisme si la région sait préparer sa reconversion à des fins civiles. C'est là le rôle des élus (...) ».

Le journaliste a fait honnêtement son travail. Ces propos, je ne les renie pas. Bien au contraire, je les confirme. Mais voilà ce qu'ils sont devenus dans l'organe de la fédération du Morbihan du Parti socialiste français, *« Le Rappel du Morbihan »* (30-8-1990, p. 4), qui soit dit en passant accueillit par le passé les articles d'un ardent pacifiste et autonomiste breton, Emile Masson (c'était, il est vrai, dans les années 1911-1912, du temps de Jaurès...) :

« Le Groupe socialiste d'entreprise de la DCN de Lorient a découvert avec stupeur et indignation qu'au cours d'une conférence de presse, Joël Guégan, conseiller municipal d'opposition du groupe écologique à la ville de Lorient, et Christian Guyonvarc'h, responsable politique du groupe des verts (dit Arc-en-Ciel) au Parlement européen ont déclaré que « la perspective de disparition à moyen terme de l'Arsenal à Lorient devrait être envisagée avec optimisme ». Point !

Ce sont là des méthodes staliniennes ! Prendre une phrase, la couper en deux et n'en retenir qu'une partie pour lui ôter son sens initial, c'est ainsi, en effet, qu'opéra Staline dans les années trente pour organiser les procès de Moscou et éliminer physiquement ses adversaires politiques. Voilà où en sont les socialistes français au terme d'une décennie de pouvoir !

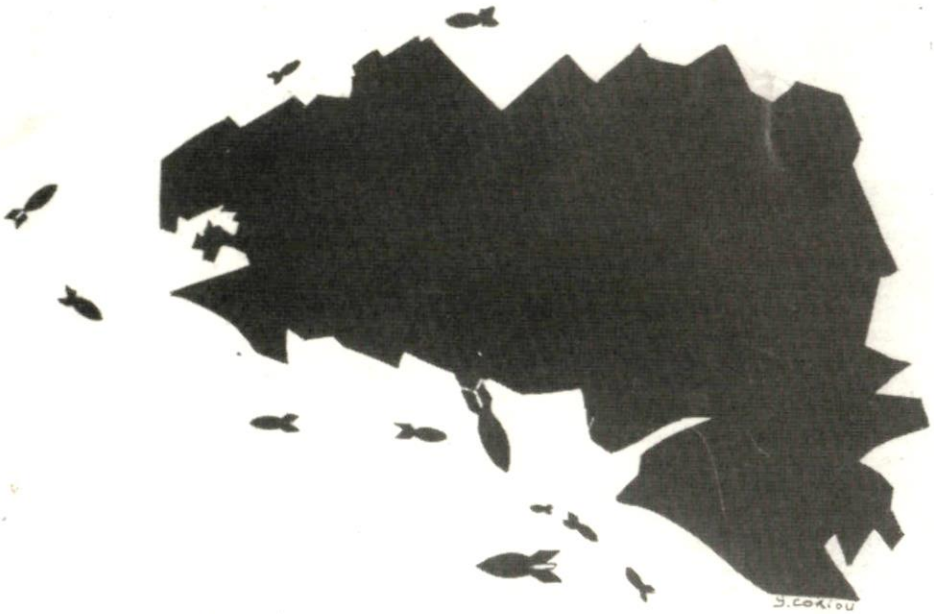
Je n'accepte pas davantage la manière dont mes propos ainsi déformés ont été utilisés par ces messieurs pour tenter de porter atteinte à la crédibilité de Joël Guégan à Lorient.

Ignorance et conservatisme ou mensonge et opportunisme ?

Ceci dit pour la forme. Mais le fond de l'affaire intéressera bien davantage les Lorientais, et en premier lieu les salariés de l'Arsenal. Messieurs les socialistes français de Lorient, vous semblez singulièrement ignorer les initiatives prises par vos représentants au niveau de la Communauté européenne (plus souvent des socialistes allemands ou britanniques que français, il est vrai) en vue d'une reconversion des industries de l'armement à des fins civiles. En effet, le groupe socialiste majoritaire au Parlement européen, parmi d'autres groupes parlementaires dont le groupe Arc-en-Ciel pour lequel je travaille (1), est intervenu auprès de Jacques Delors (ce nom-là vous dit-il quelque chose ?) pour que la Commission européenne élabore, étant donné le nouveau contexte géopolitique et géostratégique en Europe, un programme communautaire de reconversion à des fins civiles des industries de l'armement, en particulier dans les régions où les choix économiques dépendent de ce secteur d'(in)activité. La Commission, par la voix de son vice-président M. Bangemann (un démocrate-chrétien allemand), y a répondu favorablement et s'est engagée à soumettre dans les meilleurs délais un programme de ce type à l'avis du Parlement et du Conseil.

Alors, messieurs les socialistes français de Lorient, de deux choses l'une : soit vos représentants au niveau communautaire ne sont pas les porte-parole fidèles de votre attitude conservatrice et il vous faut en changer ou vous-mêmes changer de parti (le Front National vous ouvre grand les bras), soit votre comportement à l'égard des salariés de l'Arsenal de Lorient relève de l'opportunisme à courte vue, consistant à tenter de cacher fort maladroitement au demeurant les effets prévisibles des nouveaux rapports internationaux (2), et dans ce cas vous jouez contre les intérêts à moyen terme de ces salariés.

Bientôt Lorient et Brest pourront bénéficier d'aides économiques de la Cee pour reconvertir leurs industries de l'armement et en faire un outil réellement productif, à condition que leurs maires, socialistes français dans les deux cas, réfléchissent dès à présent aux possibilités qu'offrirait cette reconversion. Je constate qu'ils n'en ont ni la lucidité ni le courage (le conservatisme est partout) et je prends date pour l'avenir. Les paroles s'envolent, les écrits restent. Après avoir laissé passer les aides à la reconversion accordées par la CEE aux zones dites en déclin industriel (Saint-Nazaire et le Trégor-Goëlo sont dans ce cas), Lorient risque de manquer une nouvelle opportunité qui ne se représentera pas de sitôt. Par dogmatisme.



Militarisation de la Bretagne : les îles bretonnes, points de mire !

(1) Qui est un groupe technique distinct des Verts depuis juillet 1989 et composé majoritairement d'élus autonomistes ou nationalistes identitaires. Encore une gaffe, messieurs !

(2) La crise du Golfe ne devrait pas mettre en cause les conclusions d'une enquête menée à la demande du Pentagone en 1989 et qui faisaient apparaître que les dépenses d'armement dans le monde devraient diminuer de moitié d'ici l'an 2000. En effet, si crise il y a, c'est le résultat des ventes d'armes par des Etats du Nord, l'URSS et la France principalement, au régime de Saddam Hussein depuis quinze ans, armes qu'il a du utiliser contre les populations civiles kurdes. Aussi, si ceux qui nous gouvernent ont encore un peu de bon sens, ils devraient être à l'avenir un peu plus regardants sur le commerce des armes.

Mesk ha mesk

Halte au saccage des arbres de notre terroir

Lettre ouverte adressée à MM. les ministres de l'Environnement et de l'Agriculture, sous le couvert de M. le Préfet du Finistère, par les associations dénommées : Buez an Douar, Terroir Breton, Eaux et Rivières de Bretagne SEPNB, Amis de la Terre... pour la protection des arbres isolés, des bosquets et des futaies, dans les opérations de restructuration foncière du remembrement rural.

Il est urgent de modifier l'arrêté préfectoral-type dit « D'envoi en possession des parcelles échangées ».

Ceci en abrogeant le texte suivant consistant dans l'article 3, paragraphe 4, des arrêtés préfectoraux : s'agissant de parcelles occupées par tous types d'arbres (isolés, en groupe ou sur talus, chênes, arbres fruitiers, taillis, futaies) :

« L'ancien propriétaire aura la faculté de ***couper*** *et d'enlever les arbres de toute nature, se trouvant dans les parcelles qu'il est appelé à délaisser ». L'abattage lui étant permis dans un bref délai fixé par l'arrêté.*

Il faut aussi abroger la disposition subséquente, corollaire de la première dans le même but d'obtenir l'arasement total, la disparition de tous les arbres (car le bois, littéralement, ne compte pas).

« Passé ce délai, les arbres conservés passeront au nouveau propriétaire, sans indemnité pour le propriétaire dépossédé ».

Cette licence et incitation à l'abattage provient – il faut le savoir du fait que tous les arbres (même de grande valeur) sont estimés négligeables à l'étape de la détermination des « Natures de culture », et qu'est seulement considérée la terre de mauvaise qualité qui les supporte. Le nouveau propriétaire est censé recevoir uniquement cette mauvaise terre. Les arbres une fois donnés ainsi en prime, l'incitation à les couper est toujours déterminante.

Les deux textes ci-dessus devront être remplacés par le suivant :

« Les arbres délaissés sur les parcelles devront être ***conservés,*** *dans le soin de l'observation des plans directeurs du remembrement des POS, de* ***l'étude d'impact,*** *ainsi que de la réglementation des sites classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire ».*

Aménagement à la française

Au moment où le gouvernement – dans un souci aussi louable que tardif d'aménagement du territoire – veut aider au départ d'Île de France de 15.000 emplois publics et privés, Air France, société d'État, déménage le territoire en supprimant les liaisons internationales de capitales régionales (New-York, Düsseldorf et Milan pour Nantes par exemple).

Cela signifie le passage obligé par Paris, avec transfert d'Orly à Roissy : 3 heures de perdues au moins. Cela n'empêche pas les pouvoirs publics de demander aux Régions de s'affirmer sur la scène européenne et internationale !

Dans le même temps aussi la Sncf, service public, ferme des gares et des lignes, en Bretagne notamment. Dans les deux cas les suppressions et fermetures ont lieu au nom de la rentabilité – mais, outre que les entreprises d'État doivent servir à l'aménagement du territoire, ne serait-ce que pour compenser les méfaits déjà anciens du centralisme, il convient de rappeler que les « provinciaux » (sic) subventionnent le métro parisien, Beaubourg, l'Opéra Bastille, etc... toutes choses qui par définition n'ont pas à être rentables car situées dans la capitale !

H.G.

La Jeanne d'Arc endommage une quinzaine de bateaux de pêche bretons

La Fédération du Finistère de l'Union démocratique bretonne est indignée par l'attitude de la Marine à l'égard des marins-pêcheurs qui manifestaient leur inquiétude le 18 décembre, à Brest, au départ de la campagne d'application du navire Jeanne d'Arc. Elle s'interroge sur les hauts impératifs stratégiques qui interdisaient tout retard à ce départ.

Au-delà, ce qui est tout de même plus qu'un fait divers un véritable affront social (la détérioration consciente d'outils de travail) révèle, s'il en était encore besoin, le mépris dans lequel sont tenues en ce pays les activités maritimes. En particulier, sur le plan européen, c'est l'effacement le plus total : en témoigne la question des filets dérivants où pour des raisons économiques l'Espagne étend à l'Atlantique des mesures écologiquement justifiées... en Méditerranée.

En matière de pêche, l'Espagne a, il est vrai, affaire à une problématique basque ; nous ne souhaitons pas qu'il faille en venir de la même façon à une problématique bretonne, à laquelle la Marine ouvre pourtant le chemin.

BRAVO !



Kofi Yamgnane, « breton de l'année »

C'est une excellente initiative qu'a eue *Armor-Magazine* de désigner l'élu togolais de Saint-Coulitz comme breton de l'année 1990. Conseiller municipal de cette petite commune proche de Châteaulin en 1983, il en devient maire sur une liste ouverte en 1989, et s'illustre par des initiatives heureuses telle la création d'un conseil consultatif des « sages », c'est-à-dire des aînés de sa commune. Ce premier maire noir de Bretagne est aussi un défenseur fervent de l'identité bretonne. Dans son interview, il répond, après avoir évoqué des interventions en faveur de Diwan, *« on ne peut pas admettre qu'un peuple disparaisse. Il faut sauver la langue bretonne. Je me suis exprimé clairement sur le sujet et j'ai fait voter, en conseil municipal des notions en ce sens. Je suis un farouche militant des minorités, demandant pour un peuple le droit à l'autodétermination ».*

Quand on lui demande s'il rejoint le vœu déposé par des élus bretons en faveur de la reconnaissance officielle au peuple breton, il répond : *« Sans réserve ! Les Bretons sont un vrai peuple, avec sa culture, sa langue. Je suis prêt à me présenter aux élections sous cette étiquette ».* Contents d'apprendre que ce militant du Ps sera notre allié dans nos combats futurs ! Qu'en pense son ami Poignant, député-maire de Quimper, qui s'est exprimé dans « Ouest-France » contre la reconnaissance officielle du peuple breton ?

On ne naît pas seulement breton. On se choisit breton et nous trouvons, au PB, que ce soit de Kofi et son acceptation par l'opinion révèle une identité bretonne ouverte, accueillante qu'on ne peut que souhaiter voir se développer. Kofi apprend le breton, sans renier sa culture bassar d'origine...

J.J.M.

(Suite de la page 2)

Le colloque de Strasbourg

dans le contexte d'une Europe plus ouverte où la situation française paraît anachronique. Mais les réalisations concrètes se font encore attendre. Or si l'alsacien reste largement d'usage dans les régions rurales, il tend dans les villes à se confiner aux personnes les plus âgées et au milieu ouvrier, à l'inverse du breton. Si le peuple alsacien ne réagit pas aujourd'hui, demain l'Alsace sera sans doute mi-française mi-allemande mais ne sera plus alsacienne. La mobilisation récente contre la décision de FR3 de supprimer les 5 mn quotidiennes d'alsacien, qui a contraint Paris à reculer, est peut-être l'amorce d'un réveil.

Problématique générale

Bruno de Witte, professeur à l'Université du Limbourg (Pays-Bas) et directeur scientifique du collogue, en expliqua le titre : *« Les droits linguistiques appartiennent à la famille des droits de l'homme. Ce n'est pas seulement un jugement intellectuel, c'est aussi une stratégie politique et juridique. Les droits linguistiques interviennent dans la liberté d'expression, dans la liberté devant la justice, dans la liberté de l'enseignement. A côté du principe de liberté, il y a le principe d'égalité qui peut être la base idéologique de la négation des droits linguistiques et, à l'inverse, la base idéologique du droit à la différence. Mais même là où les droits constitutionnels n'intègrent pas les droits linguistiques (ex : la France), il existe quand même les droits implicites qui découlent des droits fondamentaux. »*

Henri Giordan, directeur de recherche au CNRS et accessoirement conseiller de Jack Lang, introduisit l'idée selon laquelle *« la présence de communautés immigrées est un facteur essentiel dans la résolution des problèmes des minorités linguistiques territoriales. »* En effet, l'idée d'intégrer sans assimiler de nouvelles populations, qui implique de distinguer les droits du citoyen ou droits individuels (ex : droit à l'éducation) de ceux que confère la nationalité ou la communauté linguistique (ex : droit d'être éduqué dans sa langue) intéresse tant les minorités historiques que celles plus récentes d'un même Etat. Si demain les droits linguistiques sont reconnus en Bretagne, qu'en sera-t-il du million de Bretons immigrés dans la région parisienne ? S'ils ne peuvent rentrer au pays, devront-ils tirer un trait sur leur nationalité ? Une solution satisfaisante pour tous implique de ne pas lier trop étroitement les droits linguistiques au territoire même si ce lien est inévitable pour rétablir une situation souvent critique pour les langues minorisées.

L'intervention pertinente de Dominique Rousseau, professeur à l'Université de Montpellier, en dérangera plus d'un en ceci qu'elle montre qu'en matière de droits linguistiques, ou de droits des minorités d'une façon plus générale, une reconnaissance de principe n'est pas une fin en soi. Pour le spécialiste de la philosophie du droit *« l'articulation conceptuelle entre droits individuels et droits collectifs n'est pas très difficile. La mise en pratique de cette articulation l'est beaucoup plus ».*

« La famille philosophique qui identifie les droits de l'homme aux droits individuels défend une conception minimum de l'Etat. Un autre courant philosophique, qui reconnaît les droits collectifs, les droits sociaux des groupes (droit de grève, droit de la famille, etc.) est pour un Etat maximum. Le droit à l'éducation pour tous, par exemple, suppose une intervention de l'Etat. Pourtant, sur le plan philosophique, on peut dépasser cette opposition. Quelques philosophes l'ont tenté. Par exemple, le Français Claude Lefort. Pour ce dernier, les droits de l'homme sont avant tout des droits qui résultent du rapport des uns avec les autres, y compris les droits individuels (la liberté d'expression met en relation les individus). Les droits de l'homme inaugureraient, de la sorte, un espace public en extension permanente. C'est la thèse de ce qu'on appelle l'Ecole de Francfort. Tout droit avant d'être un droit est une aspiration, un besoin, une revendication. Le passage de la revendication au droit se fait à partir du moment où une communauté ressent un danger d'éclatement pour elle-même (ex : passage en Belgique de l'Etat unitaire à la fédération) ».

« La difficulté vient quand il s'agit de mettre en pratique les droits des minorités. Cela pose un problème au niveau de l'Etat et au niveau de l'individu :

– au niveau de l'Etat, quels critères permettent de reconnaître les minorités ? Quantitatifs, qualitatifs ? Et dès lors que ces minorités seraient reconnues, quels droits doit-on leur reconnaître ? Le droit linguistique ne conduit-il pas au droit à se constituer en Etat (ex : la Corse) ? La logique de reconnaissance de droits aux minorités implique la reconnaissance de tous les droits. On assiste de ce fait à la disparition de l'Etat-Nation, en Belgique, au Canada, en Espagne, etc. Le débat est ouvert quant à l'avenir de l'Etat ;

– au niveau de l'individu, que deviennent les membres des minorités ? Après avoir reconnu les droits de la famille, que deviennent les droits de la femme et ceus de l'enfant ? De même après avoir reconnu les droits linguistiques, que devient le droit des membres des minorités à ne pas parler la langue reconnue ? »

« Du point de vue politique, il existe un problème quant au choix de l'articulation entre le droit du groupe et celui de l'individu. »

Les situations les plus diverses

Au-delà du débat général sur la place des droits linguistiques dans la philosophie du droit, qui ne manque pas d'intérêt comme on vient de le voir, le colloque aura permis aussi de confronter la situation juridique et la réalité vécue au quotidien des minorités linguistiques de plusieurs Etats d'Europe occidentale et orientale ainsi que des Etats-Unis et du Canada.

Le cas de la France fut le premier soulevé. Richard Grau, avocat à la Cour, rappela que *« la situation juridique française dans le domaine linguistique repose sur trois principes :*

– la primauté de la langue française comme principe public fondamental (depuis 1539) ;

– la prise en compte de la diversité linguistique n'est qu'un aménagement de la primauté de la langue française ;

– le refus de toute notion de minorité. »

« En vertu du premier de ces principes, la Cour de cassation a pris de nombreux arrêts qui considèrent que toute atteinte à la primauté de la langue française est une atteinte à l'ordre public. La sanction, c'est l'annulation de l'acte. »

« La loi du 1/7/1972 contre le racisme et les discriminations ne parle pas de discrimination linguistique. On ne prend en considération le fait de s'exprimer dans une autre langue que le français, régionale ou non, notamment devant la justice, que si la personne ne peut pas s'exprimer en français. »

« En se fondant sur l'article 2 de la Constitution de 1958 (République Une et Indivisible), le gouvernement français, quelle que soit la tendance politique, se refuse à reconnaître des minorités linguistiques. Sur le plan international, le refus est systématique et se traduit par une réserve émise sur les paragraphes « suspects » dans les conventions » (3).

En Espagne, au contraire, si le castillan est langue officielle dans l'ensemble du territoire de l'Etat, les langues locales ont le statut de langue nationale et de langue officielle sur le territoire où elles sont traditionnellement employées : ainsi du catalan, du basque, du galicien, etc... Gentil Puig i Moreno, professeur à l'Université autonome de Barcelone, nous a montré qu'en Catalogne, l'essentiel de la vie administrative et politique se fait en catalan. Après quarante ans de franquisme, dix ans de normalisation linguistique ont permis de faire de la génération des moins de 30 ans celle qui maîtrise le mieux la langue catalane, tant par écrit que par oral. 47 % des programmes télévisés sont en catalan et la classe politique catalane, toutes tendances confondues, est en passe d'obtenir que le catalan soit reconnu dixième langue officielle des Communautés européennes. Il faut aussi relever le fait qu'à l'intérieur même de la communauté autonome de Catalogne, la Généralitat a accordé l'autonomie à la petite enclave occitane du Val d'Aran. Ces quelques milliers d'Occitans font aujourd'hui l'envie de leurs treize millions de compatriotes du côté français. Et cette pluralité sereinement assumée n'empêche pas, bien au contraire, la Catalogne de conduire en Europe le mouvement d'émancipation des régions (le mot n'ayant ici aucune connotation péjora-

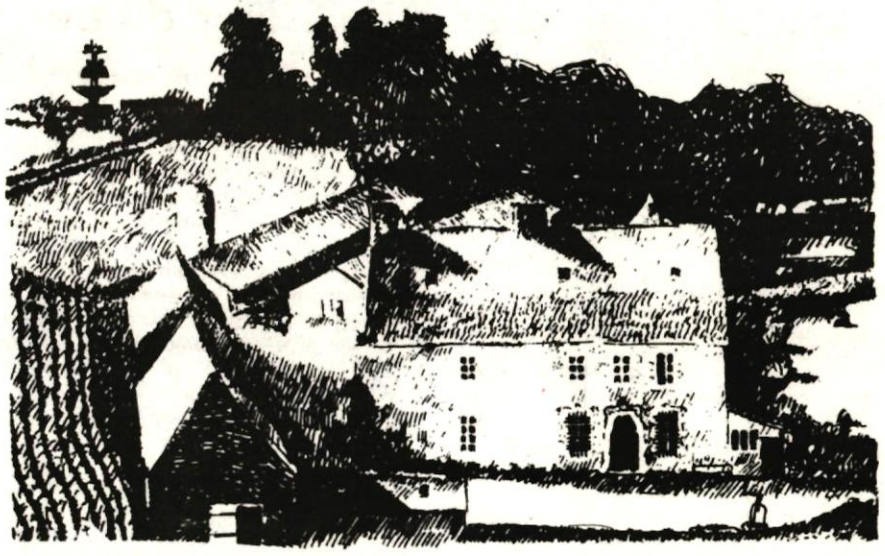
(Suite page 19)

POBL VREIZH

Glizarc'hant

Romant-kazetenn gant Fañch Treger

Eil lodenn : Pevarzekvet rann E-maez ar vro



Sell 'ta piv ! C'hwi a zo amañ ivez ! eme Mikael ar Bras eus Plouarmel oc'h en em gavout gant daou zen yaouank war ar ru, e karter Montparnasse e Pariz, ur sadornvezh a viz Kerzu.

– Ya, siwazh, eme an daou-mañ.

En em anavezout mat e raent o zri. Bet e oant asambles er skol, e lise Lanleger ha daou anezhe o doa kendalc'het o studioù en I.U.T.

– Ac'hanta, eme Vikael, peogwir eo koulz merenn, mar karit e yaimp asambles da zebriñ krampouezh, evel-se hor bo amzer d'ober ur gaozeadenn. E kichen amañ ez eus un ti krampouezh dalc'het gant Bretoned, Ti-krampouezh « Kenavo ». Hervez, n'eo ket fall.

– Mat eo din rak erru am eus naon, eme Solen Saliou, ar plac'h yaouank.

– Ha me ivez, eme Hervé an Du he c'hamalad.

Ur pennad goude e oant dirak ti-krampouezh « Kenavo ». War ur giton ruz a-us d'an nor eo skrivet an anv hag un toullad panelloù brudererzh a weler a bep tu : chistr Breizh, toarennoù fresk...

E diabarzh ez eus ur sal voan ha don. Ouzh ar speurennoù posterioù kanerien vrudet a Vreizh : Servat, Tri Yann, Stivell, a ro un tañva eus sevenadur hor bro e Pariz.

Mont a ra an tri yaouank en o c'hoazez ouzh un daol vihan e korn ar sal.

– Ac'hanta eme Herve penaos out en em gavet amañ ?

– Me, eme Vikael am eus c'hwitet ma studioù en I.U.T. Lanleger. Klasket am eus goude ober un taol-esa er skolveur, c'hwitet adarre. Aet on neuze d'ober ma c'honje. Ur bloavezh kollet ! Ur wech echu am eus klasket labour er vro. Netra ! Kaer am boa skrivañ amañ hag ahont, redeg eus an eil A.N.P.E. d'eben, Mann ebet !

Treut eo ar peuriñ e Breizh evit ar vretoned yaouank. Ret eo dezhe mont da glask labour e-maez o bro c'henidik evel o zud-kozh, gwechall. N'eo ket padet pell ar vravadenn. A-benn ar fin neuze on deuet da dremen arnodennoù da Bariz evit mont e-barzh ar R.A.T.P. Resevet on bet hag abaoe c'hwec'h miz 'zo emaon amañ. Ha te ?

– Me, eme Herve, goude ma D.U.T. ha ma servij am eus kavet labour amañ en un uzin livaj. E Breizh ne gaven netra, kennebeut.

– Ha me, eme Solen, goude ma bachelouriezh hag un tamm tro e skolveur Roazhon am eus graet ur bloavezh-skol ouzhpenn e lise Lanleger en ur c'hlas ispisial evit prientiñ kenstrivadegoù ar Velestradurezh : ar postoù, an tailhoù, ar maltouterezh...

Degemeret on bet evel kontrollerez ar postoù ha kaset da Bariz. Ha n'ouzon ket evit pegeit. Moarvat n'am bo ket ur post e Breizh a-raok pell !

– Na me ivez, eme Vikael, daoust ma 'zeus kaoz da ober ur metro e Roazon !

– N'eo ket fall ar c'hrampouzeh, eme Hervé, met ar chistr a gavan re zous.

– Ya, chistr merc'hed, eme Vikael. N'az peus ket bet a boan o kavout lojeis, Herve ?

– O ! geo ha c'hoazh emaon o chom pell eus ma labour ha ma c'hampr a zo kentoc'h ur c'hlud eget ur gampr.

Soñj, eo ret din plegañ ar gwele evit displegañ an daol. Ha ken izel eo an treustoù ma skoan ma fenn gante aliesoc'h evit bemdez.

– Me, eme Vikael, n'am eus ket re da glemm eus an tu-se. Lojet mat a-walc'h on. Ar pezh a gavan diaes eo labourat d'ar sul. Ha mil boan am eus o kaout un toullad devezhioù diouzh renk da vont d'ober un tamm tro betek Plouarmel.

A-hend-all, evel-just labourat dindan an douar, evel ur c'hoz, n'eo ket plijus evit un den a-ziwar ar maez. Ha c'hoazh bremañ emañ ar goañv ; klouar eo e-barzh ar metro. Bravoc'h en ur mod eget er-maez.

Met pa dostao an nevez-amzer, pa goeñvo war ar brankoù ar broñsioù nevez, pa zispako ar bleunioù e gwez haleg ma bro ha pa c'hwitello beure mat ar voualc'h beg melen, neuze e savo ennon droug-hirnezh ha sorc'henn ar gêr.

– Sec'h eo ar c'hrampouezh-mañ, ne gavit ket ? eme Solen.

– Geo, eme Vikael, diouer a amann sur a-walc'h ha koulskoude e talc'h priz al laezh da zont war draoñ !

Ha te, Solen, penaos e kavez ar vuhez amañ ?

– Traoù plijus a zo da welet, nemet an dud a zo ken foulet gant o labour hag o monedonea ma ne reont nemet redek adalek ar beure betek an noz hep kaout amzer da baoueziñ un tammig. Da gentañ e kaven se fentus a-walc'h, ur grugell merien emezon, met buan a-walc'h en em lakais da gerzhet d'ar red evelte hag a-benn ar fin n'am eus ket gwelet kalz a draoù dedennus abaoe ma zon amañ.

– Na me, kennebeut, eme Herve.

– Mâ, eme Vikael, ne gavan ket hir an amzer ganeoc'h ha plijadur a ra din gwelet tud ma bro met adkregiñ a ran gant ma labour da beder eur. Ret eo din mont bremañ. Kenavo deoc'h ho taou ha Nedeleg laouen !

– Ya, kenavo ar wech all, ha Nedeleg laouen dit ivez, eme Herve.

– Ha bloavezh mat dit, eme Solen.

– Ya, bep a vloavezh mat deomp ! a lâras Mikael en ur guitaat an ti-krampouezh.

(Da vezañ kendalc'het)

Strizh-spered ur c'helenner diboell

N'ouzon ket m'ho peus lennet ar pennad-skrid dizonest a zo bet embannet d'an 30 a viz Du war « West-Frankreich » gant ur pe anv lavaret René Rémond, kelenner war ar Skiantoù politikel a glaske diskouez pegen displijus e oa evitan kaout ur bobl a Gorsiz evel lodenn pobl ar Fransizien. N'am eus tamm ebet mezh da zisklerian e anv peogwir en deus lavaret gevier kasaus skoachet a-drenv andorenn e zeskadurezh troidellus implijet p' eman hogosik sur dirak e studierien.

Paour kaezh studierien rediet da ziwaskan poanioù gant o empenn gwalc'het hervez kentelioù levezonet adalek skol kentan derez ur mestr-kelenner chomet stag da brouennoù deuet eus un Istor diazezet war ur marevezh berrbad evidomp ha gwelet evel ur stad a-holl-viskoazh. Aze hon eus ur skouer dibar eus « neptuegezh » ar mistri-skol anvet « houzarded ar Republik unvan ha disrannus ».

Tapet o deus prenved ar fals-bro aet da Stad. Stummet int hep ehan, adalek ar skol-vamm. Setu perak hon eus un armead a skolaerien da vougan ar pobladoù evit ober ur bobl ad disi ha didech. Komiserien ar « bobl » int evel komiserien all p'edont kaset gant an Unvaniezh soviedel e pep lec'h. Se ne blijo ket dezhe met n'eus ket riskl da gunujennin anezho. Diouiziek int e-kenver ar brezhoneg nemet unan pe zaou anezhe. Re lorc'hus int betek izelaat evit deskin ur yezh n'he deus ket he flas e Stad-Frans.

An diferansou nac'het

Sellomp ouzh ar sotonioù disklipet gantan. Klask a ra an diferansoù komprenet gantan e-kenver Korsika. Abalamour m'eman Korsika savet hervez un enezenn gant ar mor en-dro dezhi ? Setu goulenn René Rémond : « Abaoe pegoulz eman ar « jeografiezh » oc'h ob er un diferans hervez ar Gwir ? « Lavarout a ra « nann » pa sell ouzh an traoniennoù menez n'o deus ket un hent aes evit tremen betek un draonienn all. Ankouaet hen deus ez eus abagoù-jeoagrafiezh o deus staget El-zass-Lo ren da Stad-Frans. Tud all a lavar n'eus ket pell-amzer eo bet bodet Korsika da dachennad ar Fransizien. Se ne gont ket evitan kennebeut peogwir Nizza, Savoza a zo bet staget war-lerc'h an enezenn. An diferans deuet eus al langaj ? Lavarout a ra ur wech c'hoazh « nann » peogwir ez eus « rejionoù » o deus dalc'het o langaj. Ne skriv ket ar vizer a zo peget ouzh ar yezhoù disprizet. Diouisiegezh pe bilpouserezh ? Lakaomp en e son gwirionezoù : 1. n'int ket kelennet ; 2. pep hini a ra hervez ar pezh a gred kleved hag hervez e ijin ; 3. diaes d'en em gompren abalamour d'ar gerioù ha d'ar reolennoù disonjet ; 4. ne vez ket roet arc'hant d'ar skolioù pe nebeut ha prevez int peogwir n'eus ket plas e-barzh ar skolioù-Stad pe ar skolioù kristen ; 5. diaes-tre eo evit gounit ur CAPES evit bezan ur c'helenner.

Hervezan eo disonjet istor « Bro-Frans ». Evel ma welot un istor kollet e noz an amzervezhioù : « Daou c'hant bloavezh o deus bevet ar Gorsiz asamblez gant ar Fransizien » dre o votadegoù beuzet (hervezan) e-mesk votadegoù ar Fransizien. Hag ouzhpenn-se, int o deus c'hoariet evel ministred, evel tud-a-garg. Daoust hag e vo dav distagan ar Gorsiz eus oberiantiz ar Fransizien all ?

Ur boblad ne vez ket savet war hollad eus e dammoù en em c'houlenn René Rémond adarre ? A-hend-all e vefe « didouezhiet » ar Stad. Setu perak omp tuet da vervel evel poblad evidomp-ni hag evel pobladoù evit ar 6 all. Bro-Frans douar al librentez...

Hervezan atav eo bet Bro-Frans an hini gentan da gelen mont uheloc'h eget ar pobladoù dibar. An hini gentan eveljust. Goude-se e teu an diskan anavezet : « Pa vo ledanaet an tachennadoù betek sevel an Europ ne chomo netra eus ar pobladoù a vo beuzet e-barzh war c'horreoadoù divuzul. Lavar-dislavar eo evite sonjal e broadoù bihan ha dibar abalamour d'o bihander. Se a vefe paouraat an dud hervezan. Warlerc'hiet omp-ni sur awalc'h pa ziskleriomp ar c'hontrol eus ar pezh a skriv : « Kulturioù niverus a binvidika ar bed-holl ». Skrivan a ra traoù henvel evit e... fals-bro. Evitan e vefe un digoradur war ar bed. Ur wech mouget ar broadoù skrapet gant Stad-Frans hep mar ebet ? Ur prederiadur souezhus, na gredit ket ? Ha setu ar gentel da heul : « En em zastum war an-unan a zo paouraat c'hoazh an den ». N'eus ket a etnezhioù (ethnies) e Stad-Frans evel ma oar an holl. Ar Stad hec'h-unan a zle bout gwelet par d'un « etniezh » evel ma zispleg ar Geriadur Larousse deuet da vezan katekiz ar Jakobined.

Met René Rémond evel an dud o deus kemeret an hevelep hent diboell n'int ket sur eus o sonjoù. Komprenet o deus un dra : ezhomm o deus kaout ar memez yezh evit bout ur vroad wirion hag ar memez yezh e pep lec'h. Setu perak e kasont « misionerien » kuzh pe anavezet karget da sentin ouzh herezh an Abad Grégoire en deus digoret hent torfedoù a bep seurt. Penaos e vije bet bodet poblans an Egzagon a-hend-all ? Penaos e vije bet krouet ur C'hultur benniget gant Pariz hag a skign e skouerioù evit derc'hel ar « provinsoù » war an hent mat ?



Le peuple corse, peuple français

Par René Rémond (*)

L'Assemblée nationale a adopté, la semaine dernière, en première lecture, le projet proposé par le gouvernement qui accorde à la Corse le statut le plus décentralisé de notre histoire, un régime qui va sur certains points au-delà de ce que la France était disposée à octroyer à l'Algérie sous la IVe République. Voilà qui mesure l'évolution des esprits depuis le temps où la République signifiait l'uniformité et où toute diversité était tenue pour ruineuse de l'unité nationale.

Le projet de loi de Pierre Joxe aurait probablement obtenu l'adhésion de la très grande majorité des députés sans les scrupules suscités chez beaucoup par l'article premier reconnaissant l'existence du peuple corse.

Cette reconnaissance est, à mon sens, une erreur grave qui procède d'une méconnaissance de l'histoire et d'une confusion entre notions voisines mais distinctes. L'addition, rajoutée pour rassurer, que le peuple corse est une composante du peuple français ne résout aucunement la difficulté : elle accroît seulement la confusion qui vient de la pluralité des sens du mot peuple et de la diversité contradictoire des usages qui en sont faits.

Ce n'est pas, à vrai dire, la première fois que le mot est détourné de son sens. Tantôt, il désigne la totalité des citoyens et, tantôt, une fraction seulement qui s'arroge le droit de représenter le tout ou de lui dicter sa loi au nom d'une prétendue légitimité. Ainsi en 1981, au lendemain de l'arrivée de la gauche au pouvoir, certains leaders socialistes parlaient de peuple de gauche, qu'on opposait aux gens du château, dans une représentation anachronique et polémique de la nation, comme si les électeurs de droite ne faisaient pas partie du peuple français ! On est heureusement revenu assez vite de ces erreurs de langage.

La proclamation d'un peuple corse implique une démarche contraire, mais tout aussi discutable : au lieu qu'il prétende s'identifier à la totalité, il s'isole en retranche un élément au nom de différences dont la nature n'est pas précisée. L'insularité ? Depuis quand un accident géographique justifie-t-il une différence de droit ? Faudra-t-il constituer en unités politiques distinctes les vallées montagnardes isolées ? L'incorporation relativement récente de l'île à la France ? Mais Nice et la Savoie y sont entrées plus tardivement. La référence à une langue différente ? Mais d'autres régions de l'ensemble historique français ont aussi conservé leur langue aux quatre coins du territoire.

L'oubli de l'histoire

C'est oublier deux siècles d'histoire que non seulement les Corses ont participé à toutes les consultations électorales au suffrage universel depuis cent quarante ans et leurs votants se sont fondues dans l'expression de la volonté collective, mais nombre d'entre eux ont joué un rôle éminent dans l'histoire, politiques, ministres, hommes d'action, fonctionnaires. Aucune région n'a peut-être fourni autant d'hommes au service public. Désormais faudra-t-il la distinguer de l'action des autres Français ?

Surtout l'erreur majeure est de confondre la réalité d'une population qui a ses caractères distinctifs et a droit à les voir reconnus, avec la notion de peuple qui est un concept d'un autre ordre : une entité politique qui transcende les différences qui existent dans une population. C'est l'invention de la pensée politique, c'est l'apport de la Révolution française et sa grandeur d'avoir fait de tous les individus des citoyens égaux en droits, d'avoir dissocié l'appartenance à un même peuple de tous les autres attributs particuliers à des groupes. Ce peuple n'est pas fait de l'addition de composantes. Autrement, c'est la décomposition de l'ensemble, la fragmentation de l'unité en autant de collectivités jalouses de leurs droits et qui enferment les individus dans des statuts particuliers, même s'ils sont privilégiés.

Particularisme

La reconnaissance de peuples particuliers s'inscrit à l'encontre et de l'histoire et du rôle de la nation française qui a, la première, enseigné le dépassement des particularismes. Au moment où nous franchissons une étape de plus vers l'élargissement progressif des communautés, en consentant à entrer dans une Communauté européenne où nous faisons abandon d'une partie des prérogatives attachées à la souveraineté de l'Etat, il est contradictoire d'envisager la consécration politique des particularismes. La nation a été une ouverture sur l'universel : le repli sur le particularisme est un appauvrissement pour les individus.

La France ne saurait se transformer en une association de communautés ayant chacune leur statut et leurs coutumes : ce serait accepter pour la France le régime que les grandes nations européennes, au temps de leur hégémonie, ont imposé à l'Empire ottoman avec les Capitulations où les individus avaient des statuts différents selon leur appartenance religieuse ou ethnique. Est-on sûr de ne pas tomber dans une forme de racisme ? Décidément, tout milite contre le démantèlement du peuple français en une mosaïque de peuples divers.

(*) Professeur de science politique

(Photo AGIP)

(« O.F. », 12/90)

Evit Klozan

Penaos e chom dalc'hmat René Rémond evel kelenner da zisplegan e gentelioù hep diazezoù fetis da renkadoù ar re o teskin ? Ne vo ket torret o c'hoantgouzout gant ar skolidi o deus ur fri-furch gante. Ne vo ket talvoudus ar skiantoù mar dint savet war santimanchoù un den. Ne reont ket o labour an ensellerien. Kenlodek int en afer-se...

Aldrig a Naoned

bevan e brezhoneg
stourm e brezhoneg
kenlabourat
evit dazont Pobl Vreizh

SKOL AN EMSAV

8, straed Hoche - 35000 Roazhon
99 38 75 83
(ezel eus Burev Europa ar Yezhoù Minorelaet)

⇨ Adreiñ d'ar brezhoneg e roll e Breizh

⇨ Ha da Bobl Vreizh he flas e-touez an holl bobloù

Abaoe 1969 e labour Skol An Emsav da adsevel diazezoù ur gevredigezh vrezhoneger emren.

DEIZIATAER 1991

« Kustumet eo an dud breman gant an deiziataer a vez kinniget dezho bep bloaz, e Brezhoneg penn-da-benn. Kavout a reot e-giz boaz a-bep seurt titourou e dibenn ar c'harnedig. Talvoudus int d'an holl, hag o roll zo bet klokaet er bloaz-man. Ne gousto deoc'h nemet 35 Lur an tamm ; ha 25 Lur hepken adalek 10 skouerenn gourc'hemennet. « Embannaduriou Sae, 8 straed Hoche, 35000 Roazhon.

Klask 'zo war-lerc'h
erlerc'hidi
evit
skolioù kentañ derez
DIWAN

Skrivañ da DIWAN
C.V. + Lizher-kinnig,
29870 TREGLONOU

MALLUS !

Kinnigoù-labour
war ar c'helenn

Emañ Skolaj DIWAN Roparz Hemon o klask
ur c'helenner **war ar galleg**
hag ur c'helenner **war ar matematik**

Kas ho « curriculum vitae »
+ ul lizher-kinnig da :

Vurev DIWAN
« Sekretouriezh Kreiz »
29870 Treglonou

Brud Nevez Niv. 138 - 1990

War golo Brud Nevez Niv. 138 - 1990 : *« Kolier an Erminig da Charlez ha Channig ar Gall »*. Keloù mat d'an holl Vretoned. Ar pennad-stur a zo diwar-benn an darvoud-se. *« Enor da Charlez ha Chanig ar Gall »*. Lennet e vo ivez brezegenn graet en devezh-se gant Charlez ar Gall. Evel-se e vo desket ur bern traoù war al labourioù, an diaesterioù hag ar plijadurioù kavet gantan e-pad e labour hag e stourm evit radio ha tele e brezhoneg.

Kavet e vo ivez pennadoù a bep seurt, evel kustum, war an niverenn-man. Da skouer *« Envoriou 1940 Visant Seite »*, *« Daou viz hanter e kampou Breiz-Uhel »*, (da veza kendalhet, evel just).

Mikaël Madeg a gendalc'h da « vadegan » – evel m'en deus laret e-unan gwechall – *« Ginivelez eun dastumadeg »*. Savet gantan minikasedennoù, « sonskrivet » gant brezhonegerien, – o trugarez ! – gant *leoniz*, brezhonegerien a-vihanik. Evit mirout ouzh ar « nevezvrezhonegerien » da gouezhan en ur pec'hed marvel en ur ober gant an « emzaveg ». Charlez ar Gall a oa pardonus en Alre :

« Hirio e welan a kreski dirazon eur ouenn nevez a vrezonegerien ez eus dezo adarre eun tamm gwad yah dindan o ivinou. N'eo ket int eo a zo da damall ma ne 'z eus ket bepred gant o brezoneg ar pouez-mouez eo hini ar re goz, ar re o-deus bet an eurvad da zuna ar brezoneg war bronn o mamm ».

Gant Visant Fave ur pennad *« Distagadur » :*

« A-wechou e vez displed a-walh ar hemm etre daou hér skrivet er memez doare pe dost ; lakom ar gér sorséréz, gand « é » serret evel er ger pér, kér hag ar gér sorsèrèz gand daou « è » digor evel e lèr, Pèr, kêr ».

Pe : *« Bet on bet er gigèrèz o prena kig digand ar gigéréz ».*

Visant Fave a gomz ivez diwar-benn brezhoneg Bro-Wened :

« Evid ar geriou fetiz, lost-gér : éréz evel e K.L.T.

Evid ar geriou difetiz e vez skrivet ha distaget ereh : kigereh, sorsereh, podereh.

Aman e welom ar perag euz ar « zh ». Evid unvani an doare-skriva ez eus lod hag a lak « zh » pa vez « h » e brezoneg Gwened ha « z » e K.L.T. ».

G.M.

Leoriou marhad-mad
evid Nedeleg hag ho kalanna

Mizou-kas : netra da bêa, nemed e koustfent muioh eged priz al leoriou !

Da rakprena a-raog an 31 a viz genver 1991 **Don Kihote,** hervez Cervantes, 96 Lur e-leh 138 Lr.

Lakaad an oll chekennou - post pe bank - war ano Brud Nevez.

1. Distaol 50 % war an oll leoriou bet embannet e 1989 : Ar priziou merket a zo bet greet dija an distaol 50 % warno :

H. Corre-Naig Rozmor : Trubuillou eur Johnny war e vloavez kenta, 22 Lur ; Y.B. an Deuñv : Daou Stourmer breizad ETPF, 24 Lur ; Visant Fave : War roudou or Misionerien, 60 Lur ; Mab an Dig : Eur choaz euz e skridou brezoneg. Diou levrenn : 39 Lur pep hini ; Mickael Madeg : O Breiz va bro !, 44 Lur ; Mickael Madeg : Tra ma vo mor, 60 Lur ; Mikael Madeg : Le livre de surnoms du Léon, 75 F ; Jakez Riou : Lizer an hini maro, 23 Lur ; Naig Rozmor : Kant istor farsuz, 24 Lur ; Per-Jakez Heliaz : Biskoaz kemend-all n° 3, 36 Lur ; Per-Jakez Heliaz : Eun ano bras. Torret e skabell gand Kariou koz, 20 Lur ; Dreo Koulouarn : Rimou ha soniou, 25 Lur ; A. Vro-Bagan : Kenvo my love, 28 Lur.

2. Distaol 25 % war al leoriou bet embannet e 1990, gant ma vo prenet da vihanna 2 leor asamblez pe 2 skwerenn euz ar memez leor). Ar priziou merket a zo bet greet dija an distaol 50 % warno :

L. Conq : Les échos du vallon sourd, 75 F ; Mikael Madeg : Gweltaz an Inizi, 37 Lur ; Mikael Madeg : Eur zell a-dreñv war eun oberenn, 22 Lur ; Roger Richard : Aziliz, eñvor an tan, 51 Lur ; Gérard Le Gouic : Barzoneg an enezenn hag an holen, 37 Lur ; Per-Jakez Heliaz : Amsked-Clair obscur, 41 Lur ; Jakez-Erwan Mouton : Kammejou kenta, 37 Lur ; Y.L.M. : Barzonegou Padrig Hellen, 37 Lur ; A. ar Merser : Kanaouennou evid ar skoliou, 23 Lur ; A. ar Merser : Précis de grammaire bretonne, 30 Lur ; A. ar Merser : Les orthographes du breton, 15 F ; Alan Berr : Geriadur an anoiou loened-mor, 52 Lur ; A. ar Merser : 1789 hag ar brezoneg, 150 Lur (an diou levrenn) ; Per Trepos : Le vocabulaire breton de la ferme, 37 F ; Per Trepos : Le Catholicon de Jehan Lagadeuc, 23 F ; Maria Prat : Pa'h out majorez, 39 Lur ; Per Jakez Heliaz : Ar mên du, 30 Lur ; Mikael Madeg : Marvaillou, 30 Lur peb leor ; H. Buzulier : Eur paotrig bihan dister, 37 Lur ; Visant'n Askol : Strêd Paotred ar Zabat, 52 Lur ; Fañch Broudig : Langue et littérature bretonnes (bibliographie II, 1983-1988), 90 F.

Skrivit da Brud Nevez, 40 bis straed ar Republik, Brest.



Avions et TGV

« Nantes ne pourra pas longtemps souscrire, dans les faits, à un schéma centralisé des transports rapides, et se plaindre de ses effets ».

C'est la conclusion d'une intervention de Michel François, conseiller municipal UDB de Nantes, le 10 décembre, à propos de la suppression par Air France de trois liaisons internationales au départ de Nantes.

Partageant l'indignation de ses collègues, l'élu UDB tenait à souligner la responsabilité de ceux qui ne jurent que par des liaisons toujours plus rapides avec Paris.

Enseignement du breton

● Le Conseil général du Finistère et l'enseignement privé du diocèse ont signé une convention – bilingue – sur le financement d'une initiation au breton dans 150 écoles finistériennes par 9 enseignants itinérants.

● Une délégation de l'Union des enseignants de breton a été reçue le 28/11 à l'Hôtel Matignon, après avoir menacé « de passer à l'action jusqu'à ce que le pouvoir accepte de négocier avec les Bretons comme il l'a fait avec les Corses ».

● Les nouveaux locaux de Diwan-Naoned sont inaugurés le 15/12.

FR3 : action justifiée

Les journalistes « régionaux » de FR3 connaissaient déjà le mépris de leur direction parisienne pour les productions « locales », et sa propension à réserver gros crédits et bons horaires à Paris.

En embauchant à Paris 40 journalistes débutants à un salaire correspondant à 15 ans d'ancienneté à Rennes ou à Nantes, où l'austérité est de rigueur, FR3 a fait sauter les plombs, et c'est la grève... Une grève que l'UDB comprend et soutient, tant le combat qu'elle illustre rejoint le sien, même si ce dernier est rarement bien traité par FR3.

Les journalistes des rédactions « régionales » de FR3 n'étaient pas en grève pour leur salaire jusqu'à l'embauche de débutants à Paris pour un salaire supérieur. Ce qui est en cause, c'est toute une vision parisienne de « la province », dont le travail est forcément médiocre et la vision du monde sans envergure. C'est la perception comme normale d'une inégalité de traitement entre professionnels parisiens et ploucs des stations régionales.

Comment ne pas soutenir ce combat-là ?

Toujours plus !

● 40 % des emplois tertiaires créés en France dans les années 1980 l'ont été dans la région parisienne.

Plateforme multimodale ?

Ce n'est pas un gros mot, mais ça pourrait être une puissant outil de développement et d'intégration économique pour toute la Bretagne.

Il s'agit d'une sorte de vaste échangeur permettant de passer d'un mode de transport – air, mer, fer, route – à un autre pour multiplier les possibilités de collecte et de distribution des marchandises conteneurisées (il peut y avoir un volet voyageurs).

Les élus UDB de Loire-Atlantique poussent activement l'idée d'une telle plateforme dans une zone comprise entre l'estuaire de la Loire et le futur aéroport international de Notre-Dame des Landes.

Cette zone est en effet le carrefour, aujourd'hui inexploité, de 75 % du trafic maritime breton, des lignes SNCF de Nantes à St-Nazaire, Lorient, Quimper, Rennes, des routes correspondantes, et du principal trafic aérien breton (aujourd'hui pénalisé par la localisation de Château-Bougon, qui devrait disparaître dans les 15-20 ans).

L'outil paraît déjà riche d'énormes potentialités pour l'avenir économique et politique de la Bretagne.

Congrès UDB Morbihan

Le congrès de la fédération UDB du Morbihan se tiendra à Pontivy le samedi après-midi du 12 janvier 91.

Le choix de Pontivy est une façon de saluer le renforcement spectaculaire de l'UDB sur la région de Pontivy.

Le saumon ou l'anguille

12 élus du Parti socialiste viennent de signer un manifeste sur la réhabilitation de la vie politique.

Ce texte perd beaucoup de sa force et de sa crédibilité quant on sait qu'il est signé, entre autres, du député-maire de Lorient.

Après avoir été membre de presque tous les courants, animateur des transcourants ou saumon comme ils disent au PS, il n'est pourtant jamais à contre-courant, au dernier « festival » de Rennes il soutenait la motion Jospin. Récemment, alors qu'il reconnaissait avoir des problèmes de communication, il co-signait un article sur la décentralisation avec le sénateur RPR Paul Graziani. L'idée-force de ce texte était la nécessité d'avoir un Etat central fort, seul capable d'imposer la décentralisation...

Obsédé par son image et pour expliquer sa démarche, dans un entretien accordé en décembre à *Ouest France*, le toujours futur ministrable déplore des décisions de l'assemblée prises en petit comité et se gargarise sur le thème de la démocratie.

Cette dernière opération médiatique de Le Drian qui cumule aussi d'importantes fonctions intercommunales fait rire beaucoup de monde à Lorient.

Surtout après le débauchage le mois précédent d'une élue du groupe An Oriant Ecologie qu'il a présentée sur sa liste, à la grande surprise de sa propre majorité, pour une représentation de la ville au district.

Une telle opération s'est préparée dans le secret de son cabinet. Pas dans un souci d'ouverture, comme il le précise lui-même, mais dans le cadre d'une stratégie inavouable de division, de récupération basée sur la magouille pour s'accrocher à un pouvoir qui s'effrite alors même que ces ambitions personnelles sont intactes.

Le député Le Drian, à travers cet épisode lorientais, a une nouvelle fois illustré ses formidables capacités à faire le contraire de ce qu'il dit. Alors, pourquoi s'étonner si certains y voient un bon représentant du PS.

Yannick QUÉNÉHERVÉ

COURS DU PORC

Le plus bas depuis l'été 1988

(« Paysan Breton », 14/12/90)

Pour éviter tout malentendu

En réponse à C. Guyonvarc'h qui a cru lire dans le PB d'octobre des éléments d'attaque personnelle (si j'en juge d'après la tonalité du début de son article du PB de novembre), je tiens à dire que je ne considère en aucun cas le PB comme un lieu d'opposition personnelle entre membres de l'UDB, mais comme un support d'idées. J'ai dit, d'emblée, pour essayer de bien situer le problème, que j'estimais la quantité et la qualité du travail que fait Christian à l'UDB. Que dire de plus pour affirmer mon respect et mon estime pour le bonhomme ? Mon « press-bouc » attaquait uniquement certaines pratiques journalistiques.

Par contre, j'ai réagi à son « interpellation » de l'UDB qui se terminait par ces mots très graves : « manque de démocratie » en lui adressant une « demande de complément ». Il me répond qu'il évoquait « non seulement à l'UDB », mais à toutes les forces écologistes et les forces identitaires ». N'empêche que, dans une rubrique « Tribune du congrès », il s'attaquait aussi à l'UDB ! Comme, objectivement, en dehors de tout conformisme (on me le reproche assez !) Je ne vois pas ce que l'on pourrait faire à l'UDB pour respecter davantage la liberté individuelle et la démocratie collective, je lui ai demandé de s'expliquer.

Au congrès, il a reconnu qu'« il ne reprochait rien au fonctionnement de l'UDB ». (Il pourra corriger s'il le veut). C'est fondamental à une époque où malheureusement le monde politique est secoué par des magouilles à toutes sortes de niveaux et par des dysfonctionnements graves. Comment ne pas voir qu'adresser ces critiques à l'UDB actuelle, c'est lui nuire gravement, après la somme d'efforts que nous avons faits pour fonctionner collectivement. Je suis persuadé que c'est notre résultat le plus évident, surtout en tenant compte des pratiques individualistes fréquentes en Bretagne.

Par ailleurs, à mon avis, il n'y a ni chef ni courant à l'UDB, heureusement... L'existence de courants dans un parti provoque des blocages supplémentaires : à la solidarité de parti se superpose alors une solidarité de tendances. Quelle limitation à la liberté individuelle ! A l'UDB, chacun prend position librement sur chaque problème posé. La seule autorité est celle du meilleur argument !

Quant au problème de la Charte, j'avoue que j'y pense rarement : combien de militants UDB sont capables de citer trois articles de la charte actuelle ? Nous avons décidé de la dépoussiérer – voire de la modifier en profondeur (les fédérations, puis le bureau politique s'en occuperont dans les semaines qui viennent). Cela paraissait important à certains. Je l'ai donc voté. Mais je n'en attends pas grand-chose. L'impact de l'UDB dépendra beaucoup plus, probablement, dans les prochains mois, de l'aptitude et de la volonté de ses membres à présenter, à diffuser, à défendre, et à améliorer éventuellement nos « cent propositions ».

Actuellement, on ne demande même pas l'adhésion à une charte ! Relax max !... Quelques petites phrases d'une charte peuvent provoquer – elles aussi – des malentendus, des insatisfactions. D'autant plus que le vocabulaire politique français, façonné par des siècles de nationalisme bidochon primaire, qui fait rigoler l'Europe entière ! décrit très mal la situation bretonne, pas vrai ? Aujourd'hui, ce qui compte surtout, ce sont des propositions concrètes et les moyens de les faire connaître – sans fausses factures.

Aux actes... et à vos poches, les amis !

J. GUÉGAN

ENSEIGNEMENT DU BRETON EN LOIRE-ATLANTIQUE :

On fait comme si on est d'accord... et on fait tout pour l'empêcher

Suite à l'enquête de l'APEEB au mois de janvier 1990 qui montrait qu'à cette époque plus de 500 élèves étaient intéressés par la langue bretonne, l'APEEB et Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg avaient demandé la création de 2 postes de capésiens dans le département. En septembre le Rectorat faisant toujours la sourde oreille, un appel à manifester fut lancé pour le 12. Après la lecture quelques jours plus tard d'un article de presse (O.F.) annonçant la création d'un poste de MA à Savenay, j'avais posé candidature : j'habite Guérande et travaillais à l'époque à Rennes. Deux jours plus tard le Rectorat de Rennes m'appelait à mon lycée rennais (le directeur que je n'avais pas encore prévenu en fut bien étonné !) pour me dire que le poste m'était attribué. Nous étions la dernière semaine de septembre et je devais commencer à Savenay le 1er octobre.

Je me suis donc rendu le 1er octobre au lycée de Savenay pour y rencontrer le proviseur. Stupéfaction, mon arrivée ne lui avait pas été annoncée ! Du fait de ma nomination tardive le nombre des élèves intéressés par le breton s'était réduit comme une peau de chagrin, de 18 lors de l'enquête il ne restait plus que 4 ou 5. J'ai appris du proviseur-adjoint que mon poste était éclaté sur 3 autres établissements (des collèges) du secteur : Blain, Savenay et Cordemais. Les principaux furent tout aussi étonnés de me voir arriver ! Tout le travail d'enquête auprès des parents d'élèves fut refait. Il faut dire que le Rectorat n'avait permis l'ouverture de cours de breton qu'au niveau 4e. Pour ce qui est du lycée, seules les secondes devaient pouvoir en bénéfier.

En fin de compte j'ai trouvé 4 élèves en 1re et terminale, aucun en seconde ; les autres ayant choisi d'autres options du fait de ma nomination tardive. Il s'est passé à peu près la même chose au collège de Blain : 2 élèves de 4e intéressés, 1 en 3e, mais 40 en 6e et 5e. A Cordemais, je sais depuis hier (25 oct.), qu'il y a 15 élèves potentiels. Au collège de Savenay, le principal a préféré demander l'autorisation du Rectorat pour faire l'enquête auprès des 6e et 5e. L'enquête ayant été faite au niveau 4e puis au niveau 3e sans résultat. Voici maintenant 10 jours que la première demande a été faite à M. Martin au Rectorat qui reste muet comme une carpe. Je crains que de toute manière la réponse soit négative et qu'on ne m'autorise pas à faire cours en 6e et 5e. Devrai-je abandonner mes 40 élèves (très intéressés) de Blain ?

Et à Nantes ?

Lors de ma première entrevue avec le proviseur-adjoint du lycée de Savenay j'appris que deux lycées de Nantes attendaient un prof de breton, que là-bas il y avait des élèves. Je me suis donc rendu à la Colinière et aux Bourdonnières où on me demanda de faire respectivement 2 et 3 h de cours. J'avais commencé mes cours depuis une semaine quand vint l'ordre du Rectorat d'arrêter mes cours...

Pour conclure, je dois dire que j'ai été bien accueilli par les directeurs que j'ai été amené à rencontrer, une fois mise de côté la période d'étonnement. C'est le Rectorat qui fait blocage. Pour ma part j'ai appelé 3 ou 4 fois pour obtenir le feu vert pour enseigner dans les deux lycées de Nantes susnommés et en 6e et 5e dans les collèges. Les directeurs en ont fait autant. Il y a eu dix ou douze appels téléphoniques au Rectorat, qui tous sont restés sans réponses.

Je pense que le moment est venu de rendre ce fait public car comme me l'ont dit deux des directeurs rencontrés : « On voudrait tuer l'enseignements du breton en Loire-Atlantique qu'on ne s'y prendrait pas autrement ».

Laorans MOTROT

Ne pas (A) rêver !

Dans le compte rendu du congrès (avant-dernière page), il est noté que l'AREV était présente.

En fait l'AREV était absente. C'est le « Mouvement rouge et vert d'Ille-et-Vilaine » qui était présent.

Parmi les médias, nous avons pu nous féliciter de la présence de RBI.

Quel statut pour la Corse ?

La lettre adressée aux élus corses le 23 mai dernier par le ministre de l'Intérieur prévoyait une nouvelle définition des institutions corses en dehors du droit commun des régions. Après dix-huit voyages en Corse depuis qu'il est ministre, Pierre Joxe a présenté au Conseil des Ministres du 31 octobre le texte qui a été adopté par le Parlement à la fin du mois de novembre.

Etrange conception du peuple corse

L'article 1 du projet *« garantit à la communauté historique et culturelle que constitue le peuple corse, (...) les droits à la préservation de son identité culturelle et à la défense de ses intérêts économiques et sociaux spécifiques »*. Mais à la suite du Conseil des Ministres, il définit le peuple corse comme *« une composante du peuple français »*. C'est là que le bât blesse. Comment un peuple peut-il être défini comme composante d'un autre peuple, sinon en niant son existence propre. Il s'agit là encore de la traduction d'un jacobinisme toujours vivant, qui continue à faire la confusion entre Etat et nation, et qui refuse d'accepter le caractère plurinational de l'Etat français. Cela rappelle aussi la constitution soviétique brejnevienne de 1977 qui parlait de *« peuple soviétique »* et de *« rapprochement de toutes les nations et ethnies de l'URSS »* en occultant les différences nationales qui s'imposent maintenant de plus belle ! Et comment *« la défense des intérêts économiques et sociaux spécifiques »* du peuple corse pourront-ils être garantis dans le cadre de l'Europe de l'Acte Unique que l'on nous prépare ?

Dans la suite de l'article 1, il est écrit que *« ces droits, liés à l'insularité, s'exercent dans le respect de l'unité nationale dans le cadre de la Constitution, des lois de la République et du présent statut »*. Là encore la confusion est maintenue entre Etat et nation. Et n'est-ce pas refuser d'une certaine façon une véritable reconnaissance du peuple corse, que de définir ses droits par l'insularité, même si celle-ci entraîne des problèmes particuliers. Si l'on pousse ce raisonnement plus loin, cela voudrait dire que le fait d'être une île suffit à créer des droits spécifiques, ou que les peuples (breton, basque par exemple) qui ne vivent pas en situation d'insularité ne peuvent avoir les mêmes droits spécifiques.

L'article 2 définit la Corse comme une *« collectivité territoriale de la République »*, comme c'est le cas pour Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon.

L'élection de l'Assemblée de Corse

L'article L 354 définit l'Assemblée de Corse composée de 51 membres élus pour 5 ans et rééligibles. L'article L 365 définit la Corse comme *« circonccription électorale unique »* pour l'élection de l'Assemblée, ce qui représente un net progrès par rapport aux élections régionales qui se font par circonscriptions départementales. Mais l'article L 366 prévoit d'attribuer 6 sièges à la liste qui a obtenu la majorité absolue au premier tour ou la majorité relative au second. Une fois encore, c'est fausser des élections à la proportionnelle et donner un gage, soit au P.S., soit aux partis profitant du système claniste actuel.

L'article L 373, maintient pour pouvoir se présenter au second tour, la barre des 5 % et permet la modification des listes « pour intégrer des candidats ayant figuré au premier tour sur d'autres listes » : cela ne peut qu'ouvrir la porte aux magouilles et aux tripatouillages pour maintenir en place le système actuel et barrer la route aux forces nationalistes. Et en plus l'article L. 374 prévoit que le dépôt des listes pour le second tour doit se faire dans un délai de moins de 48 heures (avant le mardi à 18 h).

Le rôle du Conseil exécutif

L'article 21 prévoit que *« le président du Conseil exécutif de Corse est l'organe exécutif de la collectivité territoriale de Corse. Il est assisté de six conseillers exécutifs avec lesquels il constitue le Conseil exécutif de Corse. »* L'article 22 prévoit que *« le conseil exécutif de Corse conduit la politique de la collectivité territoriale de Corse, notamment dans les domaines du développement économique et social, de l'action éducative et culturelle et de l'aménagement de l'espace dans les conditions fixées par la présente loi. Il met en œuvre le plan de développement de la Corse et le schéma d'aménagement de la Corse »* ; le même article prévoit également les modalités d'élection des membres du Conseil exécutif. L'existence de ce Conseil exécutif est un élément important qui donne à la corse une sorte de gouvernement propre.

L'article 27 fait du président du conseil exécutif le *« chef des services que la collectivité territoriale crée pour l'exercice de ses compétences »*.

Il doit présenter chaque année un rapport sur la situation de la collectivité territoriale ainsi que sur l'état d'exécution de son plan. L'article 28 prévoit que le président du Conseil exécutif peut engager sa responsabilité devant l'Assemblée et que l'Assemblée peut voter une motion de défiance, qui pour être recevable doit être signée par un tiers des membres de l'Assemblée et doit présenter une autre équipe pouvant prendre la relève du Conseil exécutif en place si l'action de celui-ci est condamnée. Il s'agit là d'un mécanisme classique dans un système parlementaire, mais le dispositif prévu donne des pouvoirs importants au président du Conseil exécutif ; d'autre part, en faire le chef des services de la collectivité territoriale ne crée-t-il pas un risque de maintien du clientélisme classique ?



Le « Cadeau de Noël » de Pierre Joxe.

Les conseils consultatifs existant actuellement sont maintenus : Conseil économique et social, Conseil de la culture, de l'éducation et du cadre de vie en Corse.

La dépendance législative

L'article 40 remplace l'article 27 du statut particulier de 1982, mais en reprend en grande partie l'esprit. Il prévoit que l'Assemblée de Corse peut adresser au Premier ministre *« des propositions de modification ou d'adaptation des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur ou en cours d'élaboration concernant les compétences, l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble des collectivités territoriales de Corse. Les projets de lois et décrets tendant à adapter le statut des collectivités territoriales de Corse sont soumis préalablement* **pour avis**[1] à l'assemblée de Corse par le Premier ministre ».

Il en va de même pour les projets de lois ou décrets relatifs aux ressources marines comportant des « dispositions spécifiques aux eaux territoriales de la République au large des côtes de Corse ». Le président du Conseil exécutif peut également « faire au Premier ministre **toute suggestion ou remarque** sur le fonctionnement des services de l'État en Corse ».

En fait, en l'absence d'un pouvoir législatif accordé à l'Assemblée de Corse, la collectivité territoriale de Corse reste soumise au bon vouloir du Premier ministre. Elle ne peut émettre que des avis dont celui-ci fera ce qu'il voudra. En outre, si le Premier ministre dispose d'un délai de quinze jours pour accuser réception d'une saisine de l'Assemblée ou du Conseil exécutif, il n'y a aucun délai de prévu pour la réponse, ce délai étant fixé par le Premier ministre qui pourra donc faire ce qu'il voudra et faire attendre les représentants et responsables de la collectivité territoriale autant qu'il l'entendra !

Selon l'article 41, le préfet est le représentant de l'État et des ministres en Corse et peut « s'exprimer au nom de l'État devant les organes de la collectivité territoriale de Corse ». Ne risque-t-on pas d'assister à des conflits de pouvoir entre État et collectivité territoriale et comment seront-ils résolus ?

Les compétences

Selon l'article 45, l'Assemblée de Corse, après avis consultatifs des départements et communes et du conseil de la

culture et de l'éducation, fixe la carte scolaire des établissements secondaires (y compris l'enseignement agricole et la formation professionnelle). Mais l'État continue à assurer « les moyens financiers directement liés à leur activité pédagogique ».

Selon l'article 47, l'Assemblée de Corse établit la « carte des formations supérieures et des activités de recherche universitaire » qui « fait l'objet d'une convention entre la collectivité territoriale de Corse, l'État et l'université de Corse.

Selon l'article 48, l'Assemblée « détermine les activités éducatives complémentaires (...) et notamment celles relatives à l'enseignement de la langue corse, dans le cadre d'un plan de développement prévoyant notamment les modalités d'insertion de l'enseignement de la langue corse dans le temps scolaire » ; une convention est également prévue à cet effet. Ranger la langue corse parmi les « activités complémentaires » en dit long du respect accordé à celle-ci. Rien n'est dit d'autre part sur l'enseignement en Corse, ni sur les modalités d'enseignement hors du temps scolaire. L'on est évidemment bien loin d'une co-officialité de la langue corse.

Selon l'article 50, l'Assemblée de Corse définit avec « les sociétés publiques du secteur audiovisuel (...) des conventions particulières en vue de promouvoir la réalisation de programmes (...) ayant pour objet le développement de la langue et de la culture corse et destinées à être diffusés sur le territoire de la Corse ». N'y a-t-il pas un risque de dépendance à l'égard des sociétés publiques. Et n'y a-t-il rien à faire du côté des chaînes privées ? n'ont-elles pas un cahier dés charges à respecter ? Et pourqui pas une chaîne spécifique en corse ?

La collectivité territoriale de Corse définit les actions qu'elle entend mener en matière culturelle et pour la protection de l'environnement, mais c'est l'État qui attribue une « dotation globale qui se substitue à l'ensemble des crédits attribués précédemment par l'État au titre des compétences transférées ».

Un plan de développement, économique, social et culturel de l'île, « ainsi que les moyens nécessaires pour les atteindre » sont établis par le Conseil exécutif et approuvés par l'Assemble de Corse. Selon les mêmes modalités sera établi un schéma d'aménagement (qui vaut aussi schéma d'aménagement de la mer), soumis pour avis au Conseil des sites de la Corse créé par l'article 57. Ce schéma, une fois adopté, est opposable aux dispositions des POS communaux. Mais ce schéma d'aménagement doit être accepté par le préfet avant d'être rendu public, et doit être approuvé par décret en Conseil d'État. Là encore la dépendance à l'égard de l'État-nation reste très forte.

La collectivité territoriale peut « participer à un fonds de développement économique géré par une société de développement régional ». L'article 61 prévoit la formulation par une commission mixte de **« propositions** relatives au régime fiscal spécifique applicable en Corse ». Là encore la dépendance à l'égard de l'État n'est pas remise en cause.

La collectivité territoriale détermine les « grandes orientations du développement agricole et rural de l'île ». Il est prévu la création d'un office du développement agricole et rural de la Corse et un office d'équipement hydraulique.

Après consultation des départements (les conseils généraux sont maintenus évidemment) elle définit des priorités en matière d'habitat.

Elle dirige l'exploitation des transports ferroviaires et définit « les modalités d'organisation des transports maritimes et aériens », mais les liaisons maritimes doivent être assurées par des compagnies dont la flotte est immatriculée en France et les liaisons aériennes par des compagnies agréées par le ministère des Transports, pour les liaisons avec la France. Un office des transports de la Corse sera créé. Mais la gestion des ports et des aéroports reste du domaine privé. D'autre part, les routes-express et les routes nationales sont prises en charge par la collectivité territoriale ; avec quels moyens ?

La collectivité territoriale prend en charge l'exploitation des ressources énergétiques de la Corse et définit un plan énergétique ; mais sa compétence est limitée aux ouvrages hydrauliques d'une puissance inférieure à 5.000 kW.

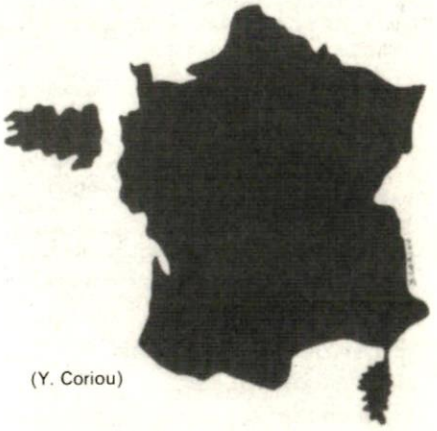
Les ressources de la collectivité territoriale sont constituées par les ressources financières et fiscales dont dispose la région de Corse. Les transfert de compétence s'accompagnent d'une attribution de ressources par l'État. Une dotation générale de décentralisation est prévue dans le budget de l'État, ainsi qu'une annexe sur les « ressources spécifiques attribuées à la collectivité territoriale de Corse ». Les droits de consommation sur les alcools seront transférés à la collectivité territoriale en 1992. Les transferts de compétence s'accompagnent d'une mise à la disposition de la collectivité des biens utilisés par l'État. En fait très peu de ressources nouvelles sont prévues et la dépendance par rapport à l'État reste très forte là aussi.

Enfin, et ce n'est pas là le moins important et cela est demandé depuis longtemps par les nationalistes corses, il est prévu une refonte des listes électorales, mais sans définir les modalités autrement qu'en référence à celles classiques du code électorale.

Un statut très limité

Ce statut n'accorde à la Corse aucun pouvoir législatif contrairement à ce qui se passe dans les communautés autonomes d'Espagne, au Val d'Aoste, pour les communautés de Belgique, sans parler des États européens à structure fédérale.

Les moyens financiers nécessaires à la mise en place des mesures de la compétence de la collectivité territoriale, risquente fort d'être insuffisants et dépendent bien souvent du bon vouloir de l'État.



(Y. Coriou)

Et si c'était le contraire ? si la Corse était une presqu'île et la Bretagne une île, la Bretagne aurait-elle un statut ?

Il s'agit là d'un statut octroyé par les institutions de l'État français (Conseil des ministres, Parlement), sans consultation de la population corse. Il n'y a en aucune façon autodétermination.

Enfin, la définition du peuple corse est une façon d'en nier la véritable existence et cela ne peut que mécontenter les nationalistes corses.

Pour l'Upc on est loin du compte et « la construction de l'avenir passe obligatoirement par un véritable statut d'autonomie interne ». Pour A Cuncolta Naziunalista le statut défini est inacceptable et est « une pseudo-reconnaissance du Peuple Corse ». Quant au FLNC il considère l'article premier comme « une forme méprisante à l'égard d'un peuple que l'on décrit comme simple sous-partie d'un autre » et menace de reprendre des actions ponctuelles.

Ce statut, même limité, est encore trop pour Giacobbi, Pasquini, Zuccarelli, qui refusent la mention et l'existence du peuple corse, comme pour la majorité de la classe politique française. Faute d'audace et de générosité le gouvernement français risque de ne satisfaire personne et de provoquer une réapparition de la lutte armée en Corse. Encore une occasion qui risque fort d'être manquée, même si ce projet de statut comporte des avancées par rapport au statut particulier de 1982 et même si l'effort de P. Joxe de faire reconnaître officiellement et institutionnellement le peuple corse est un pas important. Mais certains n'ont toujours rien appris, ni rien oublié.

Y.J.

(Les citations du projet de loi sont faites à partir des extraits du projet officiel publiés dans « Arritti », journal de l'UPC, n° 1231 du 9 novembre 1990. Les intertitres sont dus à l'auteur de l'article).

(1) *Souligné par l'auteur du présent article.*

(Suite de la page 2 et 11)

tive) avec la Flandre et la Bavière. Au regard de cette réussite, la France apparaît clairement comme un tiers-monde linguistique.

Intéressant également le cas des Tsiganes, appelés aussi gitans ou roms, en tant que population non territoriale. Leur situation fut exposée par Jean-Pierre Liégeois, maître de conférence à l'Université René Descartes (Paris) et Nicolae Gheorghe, professeur à l'Institut de sociologie de l'Académie roumaine. Au nombre de 15 millions, tous se reconnaissent dans une langue (le romani) et une culture communes. Une presse existe et une littérature se développe. L'Union internationale tsigane dispose du statut d'ONG auprès des Nations-Unies depuis 1979. Des congrès se tiennent régulièrement au cours desquels on renouvelle le bureau de l'Union, sorte de parlement tsigane au niveau mondial. Force est de constater que les droits collectifs de ces populations ne sont reconnus dans aucun Etat. Les politiques menées à leur endroit ont toujours été synonymes de négation des personnes, de leur langue, de leur culture. Au cours des siècles, les Etats ont tenté successivement de les éliminer (500.000 tsiganes ont disparu dans les camps nazis), de les chasser, de les sédentariser, de les assimiler. Dans un passé récent, les tsiganes ont été les premières victimes du régime Ceaucescu. Parfois réduits à un quasi-esclavage dans les fermes d'Etat et soumis à des campagnes de stérilisation tandis que le reste de la population était l'objet d'une politique nataliste, ils sont toujours en butte à des comportements xénophobes comme dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale. Des milliers de tsiganes ont quitté la Roumanie et la Yougoslavie pour l'Allemagne où les autorités veulent les chasser vers leur point de départ.

Le combat difficile des tsiganes pour la reconnaissance de leurs droits témoigne que les droits linguistiques, et au-delà tous les droits des minorités, sont la nouvelle étape du combat démocratique après l'obtention, encore imparfaite et inégale selon les pays, des droits sociaux collectifs.

C. GUYONVARC'H

(1) Ce serait une révolution en France car au regard du droit public, seul un document en français fait foi. Alors, paroles en l'air ou volonté politique de faire bouger les choses ? L'avenir le dira.

(2) L'alsacien est un dialecte germanique comme il en existe plusieurs en Allemagne. Ce dialecte est partagé avec les Allemands du Pays de Bade. L'expérience montre que l'usage des termes langue ou dialecte est fonction du statut politique du territoire où l'idiome est employé. Ainsi, dans la Catalogne du Sud fortement autonome, le catalan est langue nationale et officielle tandis que dans l'Occitanie éclatée et soumise au centralisme français, l'occitan (très proche du catalan dans sa forme écrite) est traité comme un dialecte, voire un patois.

(3) Rappelons qu'à l'étranger la France, notamment par la voix de Mitterrand, se fait parfois le porte-parole des minorités linguistiques ou nationales. Ce n'est pas l'hypocrisie qui l'étouffe puisque, au printemps dernier, l'Assemblée nationale, à une quasi-unanimité (y compris les députés bretons), a accepté de ne pas retenir le paragraphe sur les minorités qui figurait dans la Convention des Nations-Unies sur les droits de l'enfant.

Europe-Infos

Le catalan, nouvelle langue officielle de la Communauté européenne ?

Suite à deux pétitions, émanant l'une du Parlement catalan et l'autre du Parlement des Iles Baléares, qui demandaient au Parlement européen « de déclarer le catalan comme langue officielle des Institutions communautaires », le Parlement européen a adopté, le 11 décembre 1990, par 182 voix contre 1 et 3 abstentions, le rapport de Mme Reding (démocrate-chrétienne luxembourgeoise) qui devrait faire du catalan une nouvelle langue officielle de la Communauté.

Dans sa résolution finale, le Parlement européen demande au Conseil et à la Commission exécutive d'agir en vue des objectifs suivants :

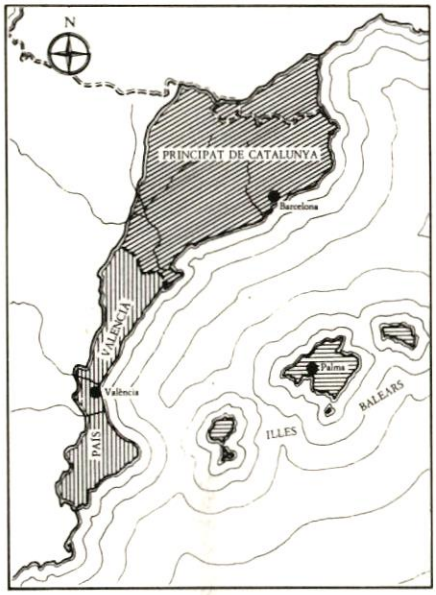
– la publication en catalan des traités et des textes de base des Communautés ;

– la diffusion en catalan de l'information publique relative aux institutions européennes par tous les moyens de communication ;

– l'inclusion du catalan dans les programmes établis par la Commisison pour l'apprentissage et le perfectionnement des langues européennes ;

– l'utilisation du catalan dans les relations orales et écrites avec le public au(x) bureau(x) de la Commission des Communautés européennes dans les Communautés autonomes concernées.

Même s'il faut attendre la réponse que le Conseil et la Commission donneront à la résolution du Parlement, cette dernière crée un précédent pour les langues qui ne sont pas officielles sur l'ensemble du territoire d'un État membre, mais seulement dans une ou plusieurs de ses « régions ».



Cette victoire est le résultat de la volonté unanime des élus catalans et des Iles Baléares.

C'est un encouragement pour tous ceux qui en France luttent pour l'officialité des langues minorisées sur le territoire où elles sont employées (corse, breton, basque, occitan, alsacien, flamand... et catalan). A cœur vaillant, rien d'impossible. Les Catalans nous l'ont prouvé.

CARAÏBE

Martinique

C'est Camille Darsières qui a été élu président du Conseil régional de Martinique, bien que la liste qu'il dirigeait (celle du PPM) soit minoritaire tout en disposant du plus grand nombre de sièges (14 sur 41).

Alsace

A la suite des protestations nombreuses provoquées par la modification de la grille des programmes de FR3 et par la suppression des créneaux quotidiens en alsacien, quelques concessions ont été faites ; créneaux de 9 minutes entre 19 h et 19 h 10, émission pédagogique le matin, quatre émissions dramatiques par an. Cela risque d'être un os à ronger pour certains élus locaux qui vont peut-être se contenter de propositions considérées comme inacceptables par les militants culturels alsaciens, même si la volonté de dialogue avec les associations culturelles est affirmée par Mme Alduy.

NAUFRAGES SUSPECTS

Suite à une résolution déposée par Max Siméoni « sur les naufrages de bateaux de pêche dans les eaux de la Communauté en relation avec le trafic des sous-marins », dans laquelle étaient rappelées les circonstances suspectes du naufrage de « La Jonque », la sous-commission de la pêche du Parlement européen vient de confier la rédaction d'un rapport sur le sujet à Winnie Ewing, députée européenne du Scottish National Party et membre, elle aussi, du groupe Arc-en-Ciel au PE.

En raison du naufrage d'un nouveau bateau de pêche, en novembre 1990, en Mer d'Irlande, très probablement dû à un sous-marin, la procédure normale devrait être accélérée et le rapport étudié en séance plénière avant le printemps 1991.

De « l'histoire littéraire et culturelle de la Bretagne » à « l'histoire générale de la Bretagne et des Bretons » (II)

Par Pascal RANNOU

Pascal Rannou poursuit ici la comparaison entamée le mois dernier de ces deux ouvrages importants.

Troisième partie du tome I :

Le monde rural breton

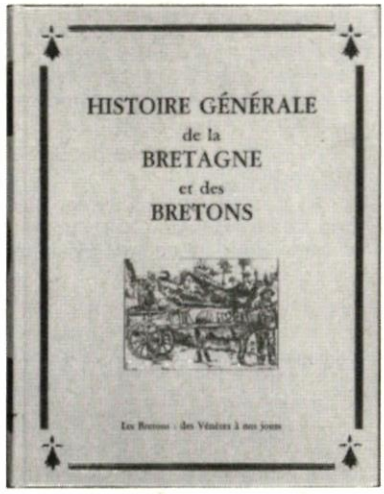
L'historien Christian Bougeard est aussi géographe. Il consacre une longue et minutieuse étude à la civilisation paysanne bretonne, qui a souvent évolué sans contact avec le monde maritime, Armor et Argoat s'ignorant comme s'ignorent Basse et Haute Bretagne : « La séparation entre les deux aires linguistiques est très nette et les habitants des deux zones s'ignorent car ils ne se connaissent pas » (p. 369), ce qui n'est sans doute plus aussi vrai aujourd'hui.

Dans « Les terroirs et les hommes », Ch. Bougeard évoque l'organisation rurale au Moyen-Âge, souligne l'importance, à l'époque, des forêts, de la lande et du bocage ; analyse certaines structures anciennes bien particulières à la Bretagne, telle la Quevaise qui, bien avant la Révolution, jouait un rôle émancipateur auprès des populations agricoles. Sa vision de la révolte des Bonnets Rouges (p. 400 sq) rejoint celle de Y. Pelletier.

Progressant dans le temps, l'historien dépeint ensuite les « permanences et changements dans les campagnes bretonnes aux XIX[e] et XX[e] siècles « visibles dans les revendications des cahiers de doléances comme dans l'évolution démographique ; la diffusion des machines agricoles et la progression de l'élevage. Il montre comment les comices et concours développés à partir de la monarchie de Juillet étaient autant destinés à propager les techniques nouvelles qu'à assurer la mainmise sur le monde agricole, et que l'essor du syndicalisme rural était, à ses débuts, lié à un paternalisme soucieux d'enrober la réalité paysanne de manière à la fermer aux revendications sociales. L'auteur décrit ainsi l'action de l'office de Landerneau qui aboutira au pétainisme le plus affiché, après que le mouvement syndical agricole eut connu avec Dorgères un avatar fasciste, et s'opposera à l'action d'un syndicalisme plus soucieux d'émanciper le paysan de l'influence des hobereaux.

Alternant vision synchronique et historique, Ch. Bougeard évoque ensuite le « cadre rural » et la « vie paysanne », et notamment l'habitat et l'architecture, plus variés que ne le pensent les voyageurs français du XIX[e] siècle puisqu'il va du « penn ti » à pièce unique aux riches maisons à « apoteiz » du Léon.

Il conteste l'idée reçue selon laquelle l'alcoolisme serait, en Bretagne, aussi vieux que le pays lui-même. En fait, nous dit-il, il se développe surtout dans la deuxième moitié du XIX[e] siècle et surtout après 1918. « Pour certains, ce sera le reflet de la situation de « colonisé » du breton, pour d'autres il faudra rechercher des explications psycho-sociologiques » (p. 466). Mais les deux points de vue ne sont-ils pas complémentaires ? L'assimilation culturelle et les massacres de la guerre, propres aux « colonisés » que furent aussi bien les fantassins bretons que les tirailleurs sénégalais n'ont-ils pas eu les mêmes répercussions « psycho-sociologiques » justifiant l'alcool comme exutoire au complexe de Bécassine ?



Rappelons les vers de Guillevic :

Quatorze pour les rassembler,
L'armistice pour les pleurer,
L'alcool vendu pour les calmer...

(« Morbihan », in Sphère, p. 98)

Les relations familiales, le mariage, la mort, les veillées et les jeux rythment un chapitre extrêmement intéressant qui débouche sur une analyse des « grandes mutations des campagnes bretonnes ». Apparemment, rien ne préparait les paysans bretons, support d'une France conservatrice, « pays de chrétienté » dominé par ses notables, à devenir les artisans d'une évolution qui a fait de la Bretagne une région agricole de pointe en trois décennies » (p. 489). Mais ce dynamisme n'est pas sans points noirs : « de 1950 à 1985, la production agricole a plus que quadruplé malgré le départ de 60 % de ses actifs » (p. 490).

Contre la désertification, on propose l'exemple motivant des comités de pays comme celui du Méné, désireux de prendre en charge eux-mêmes leur destin plutôt que d'attendre d'hypothétiques secours d'un État pas toujours désintéressé : « l'État gaulliste (...) cherche à promouvoir un aménagement plus équilibré de l'Hexagone pour endiguer les poussées régionalistes » (p. 503). Cela dit, si l'agriculture bretonne semble franchir avec vitalité le cap qui va de la simple polyculture de subsistance à l'exploitation agricole industrielle, cela ne va sans la perte de sa personnalité : « Mais la difficulté de cette idéologie moderniste a ses revers : la dévaluation de la culture paysanne et de la langue bretonne et plus encore gallèse, l'élimination des meubles anciens pour le plus grand intérêt des antiquaires et des résidences secondaires des citadins –, la disparition des costumes et des loisirs traditionnels » (p. 498).

La conclusion de cette étude ne saurait être négative et retrace les luttes paysannes qui ont pour résultat une prise de possession de leurs propres intérêts par les paysans. La préhistoire du monde agricole est désormais bien lointaine : « De 1970 à 1987, la Bretagne passe nettement de l'ère de l'agriculture à celle du complexe agro-alimentaire » (p. 518).

Quatrième partie :

La Bretagne et l'industrie : Histoire d'une liaison douloureuse

Jean-Yves Andrieux procède ici de manière thématique, consacrant à chaque domaine de l'industrie un chapitre qui en montre le développement dans l'histoire, l'état présent, puis analyse le plus souvent hélas, les causes de son déclin. Il évoque en premier lieu les énergies naturelles : eau, feu et vent qui trouvent leur expression économique dans les technologies des moulins à eau, des forges et des moulins à vent, mettant l'accent sur le rôle néfaste de certains apprentis sorciers : « On peut penser que la Bretagne a finalement beaucoup souffert de la chasse aux chimères hydrauliques inventées pendant un demi-siècle par les ingénieurs hydrauliciens » (p. 654), et comparant deux initiatives parallèles mais de portée opposée : le barrage de Guerlédan, aux retombées énergétiques dérisoires et la prestigieuse et performante usine marémotrice de la Rance.

Sont ensuite étudiées, l'industrie du fer, de l'innovation (XVI[e] au XVII[e] siècle) à la décadence (XIX[e] siècle) et à la ruine (XX[e] siècle) ; le travail des mines « des succès industriels à l'apparition de la classe ouvrière » ; le commerce des toiles « de la splendeur ducale à la faillite du système proto-industriel » et notamment celui du lin, auquel Jean-Yves Andrieux vient de consacrer, avec Daniel Giraudon, un essai chez Skol-Vreizh (3). Au fil de ses développements, l'auteur rappelle quelques-uns des lieux qui ont marqué la conscience collective bretonne : Forges de Trignac, et, bien sûr, d'Hennebont, symbole de résistance et échec, site de Poullaouen, où évolua la curieuse baronne de Beausoleil, exploratrice visionnaire et incomprise ; enfin Fougères et ses grèves du début du siècle.

Après avoir tourné en dérision le « concept d'industrie chez les nationalistes bretons du début du siècle » (URB, Breiz Atao), J.Y. Andrieux achève sa contribution par une série d'interrogations sur les atouts majeurs de l'industrie bretonne en cette fin de siècle et les problèmes auxquels elle devra faire face pour devenir compétitive aux plans hexagonal et européen.

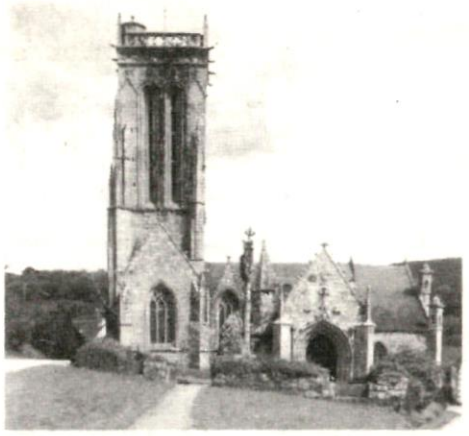
Le dernier « barr-heol » de ce volume consiste en une série d'encarts publicitaires, ou pen s'en faut, vantant les mérites des entreprises de pointe en Bretagne, **parmi lesquels on s'étonnera de trouver le TGV qui, chez nous, roule moins vite qu'ailleurs et dessert moins de communes qu'auparavant pour un prix plus élevé.**

Mer, terre, énergie : ce triptyque économique est peint avec conviction et métier par Christian Bougeard, Claude Benoît et Jean-Yves Andrieux. Jamais l'expression – plus fleurie et ironique ches J.Y. Andrieux que chez ses collègues – ne baigne dans un langage de spécialiste. Claire, elle rend les concepts abordés très accessibles au profane.

Tome II

Culture et mentalité bretonnes

Seul ce volume se prête donc à une comparaison, puisque le précédent exploite des domaines ignorés par l'HLCB. Encore cette affirmation doit-elle être nuancée. Elle ne s'applique véritablement qu'aux études concernant la religion, la littérature francophone et la langue et la littérature bretonnes, puisque les rédacteurs de l'HGBB qui se sont vus confier les sections concernant l'art, la musique et, dans une moindre mesure, la BD, en ont écrit beaucoup plus long que leurs collègues de l'HLCB.



La chapelle de St-Herbot : gothique flamboyant.

Première partie :

La religion en Bretagne

Ce chapitre extrêmement important, dû à Frère Marc Simon, par ailleurs rédacteur principal de la *Chronique de Landévennec*, compte plus de deux cents pages, mais il est intéressant d'en comparer la teneur aux vingt-cinq pages que consacre à ce thème Michel Lagrée dans l'HLCB. La vision de ce dernier est plutôt synchronique, contemporaine et sociologique, tandis que celle de Marc Simon est chronologique, événementielle, psychologique, ce qui n'exclut pas non plus des étapes consacrées à tel aspect important ou personnalité charismatique. Des « barr-heol » illuminent ainsi St-Gwénolé (p. 40-46), la troménie de Locronan et son saint fondateur (p. 62-76) et les œuvres de l'école des Frères (p. 140-152).

Se plaçant donc d'un point de vue historique, Marc Simon dépeint donc « l'invasion » du V[e] siècle et l'installation d'une chrétienté celtique reconnaissable à l'organisation paroissiale encore visible aujourd'hui dans la toponymie, évoquant les ennuis du clergé breton qui eut à s'aligner en 818 sur la règle de saint Benoît avant de décrire la célèbre « Buhez ar Zaent » de Marigo, « saga des ancêtres, quelque chose comme la Bible des Bretons » (p. 32).

Son étude suit alors trois paliers. Dans **Le temps des moines,** il nous montre comment la Bretagne, vouée à la « Simonie » (p. 36) a vu confier aux moines la bonne marche d'une vie ecclésiastique qui incombait précédemment trop aux laïcs, désavoués par la réforme grégorienne de 1075. « Jusqu'à la fin du XIX[e] siècle au moins la rusticité bretonne aura le don d'agacer ou de choquer l'honnêteté française » (p. 56), écrit Marc Simon, commentant ainsi le coup de force d'Innocent III qui, en 1199, « déboute Dol de ses prétentions métropolitaines » (p. 52) avant de rappeler plaisamment les déboires du philosophe Abélard qui faillit être empoisonné puis... égorgé par ses confrères moines de St-Gildas de Rhuys, dont il venait « réformer » les mœurs.

Vient alors le temps des croisades, celui de « la loi inscrite dans la pierre ». Décrivant les démêlés de Pierre Mauclerc et de Jean 1[er] avec Rome, l'auteur montre bien que les intérêts des ducs s'opposent souvent à ceux des papes. Puis c'est l'avènement des moines mendiants, parallèle à la misère endémique qui sévit dans les campagnes où surgit le culte d'un Salaün ar Foll « qui témoigne du pouvoir de transfiguration que possède la foi » (p. 90). L'auteur lance un aparté ému vers ces chapelles qui, « modestes ou fastueuses, ont toutes un air de famille ». Le XVI[e] siècle se caractérise par l'absentéisme des dignitaires et la « formation d'un prolétariat ecclésiastique de condition matérielle médiocre, d'un niveau intellectuel plus que bas et d'une tenue morale précaire » puisque ainsi « une trentaine de prêtres tiennent taverne au diocèse de Nantes » (p. 99) ! En 1532, François 1[er], dans le traité d'union, maintient les privilèges de l'Eglise bretonne, et « notamment celui des originaux qui réservait les sièges aux autochtones »... « Autant en emporta le vent », conclut Marc Simon : « L'épiscopat breton du XVI[e] siècle ne différera guère de celui du reste de la France, fortement tributaire de la politique et de la faveur royale » (p. 98).

Au **temps des moines** succède celui des clercs (p. 107 sq) et des « grands labours » missionnaires de Michel Le Nobletz et Julien Maunoir. Notons ici les très belles et... édifiantes reproductions des « taolennoù » de mission, ceux du XVI[e] siècle et ceux du XX[e] qui actualisent les vices mondains (p. 114 à 121).

Se penchant sur la période révolutionnaire, Marc Simon en souligne les excès, affirmant que « le gros de la Bretagne a basculé pour un siècle dans un antirépublicanisme viscéral » (p. 132) sans pour autant excuser « les flagorneries du catéchisme impérial » (p. 139) ni oublier que « tout au long (du XIX[e] siècle), le simple prêtre va dominer le paysage » mais « est absent, trop souvent, des nouveaux espaces qui s'ouvrent spécialement dans les ateliers de l'ère industrielle naissante » (p. 154).

Notre siècle correspond au « temps des laïcs », celui qui, pour faire face au « vieillissement du clergé » (p. 182) et au manque de vocations, doit faire appel au peuple pour redonner un élan à l'esprit religieux.

Le travail de Marc Simon est exhaustif et passionnant. Bien que spécialiste, et pour cause, de thème traité, il se met au niveau du profane (dans tous les sens du mot !) par un langage clair et accessible. J'ai cependant buté sur pas mal de termes qui auraient pu se trouver dans un lexique à l'attention du béotien : congruiste, décimateur...

L'auteur ne manque pas d'esprit critique. Il affirme ainsi que « Les « vies » dissimulent parfois des intentions et des motivations qui ne sont pas innocentes, comme de justifier un transfert de reliques ou de soutenir le prestige d'un siège épiscopal récent, voire les prétentions d'un évêque » (p. 28). Ailleurs, il constate le « jansénisme moral » (pléonasme ?) du clergé breton « marqué par la réprobation des réjouissances populaires, une insistance du discours sur le jugement de l'enfer, une conception tâtillonne de la confession avec ajournement de l'absolution » (p. 135). De même va-t-il à l'encontre de l'interprétation traditionnelle des danses macabres, affirmant qu'elles contiennent « plus d'humour que de morbidité », tandis qu'il perçoit « plus de tendresse que de peur dans les vierges de douleur » (p. 96).

Mais cet esprit critique a des limites. Après tout, il est difficile d'être à la fois dedans et dehors... Le plus surprenant, dans cette étude, est que nulle réticence n'est formulée quant à l'action des Le Nobletz et Maunoir en Bretagne, considérés avec reconnaissance par l'auteur, alors que beaucoup d'autres, parmi eux des chrétiens fervents, estiment que l'action de ces missionnaires est assimilable à du terrorisme intellectuel (4). Ailleurs, Marc Simon glorifie « l'intégrité et la fécondité religieuses exemplaires du Léon » qualifié de « cheval docile » (!), par opposition à l'anticléricalisme du Trégor (ici mis à l'index sans être qualifié de « Cheval d'orgueil ») « qui trouvera son apogée en l'exaltation de Renan » (p. 126). On peut pourtant penser que la réputation d'austérité et d'avarice sentimentale et financière du Léon doit beaucoup à son évangélisation massive : n'est-il pas le terroir de Bretagne où la danse a le plus vite disparu ? Ailleurs, on signale avec effroi l'apparition d'un moine « aventurier, calvaniste en plus » (p. 100) ; on rappelle que « le diocèse de Léon, quant à lui, se félicite en 1651 d'avoir été totalement préservé » du protestantisme (p. 100), auquel un petit paragraphe est consacré, alors qu'Yves Le Gallo décrit plus généreusement l'action en Bretagne des missions protestantes (HLCB, t. III, p. 6 à 12).

Si Marc Simon signale que Mgr Duparc resta dans le diocèse de Quimper de 1908 à 1946, « après avoir connu l'épreuve de deux guerres », il omet de rappeler les tendances pétainistes d'un évêque qui ne fut pas pour autant inquiété à la libération. Yves Le Gallo, quant à lui, ne se gêne pas pour souligner « l'affligeante nullité » des paroles prononcées par Duparc sur « le cadavre assassiné » (sic !) de l'abbé Perrot... (HLCB, III, p. 23).

L'auteur se solidarise, c'est la moindre des choses, de l'action catholique et du « combat scolaire » pour la liberté de l'enseignement, mais un partisan de l'école publique aurait pu lui opposer des arguments, si on le lui en avait laissé le loisir. Un « Barr Heol » consacré à l'enseignement catholique se transforme ainsi en encart publicitaire, mais c'est de bonne guerre (scolaire !).

« Présents, les Frères le sont aussi dans l'engagement pour la promotion des lan-

Le Festival du Livre en Bretagne à Carhaix

Une première réussie



Les occasions sont trop rares pour tous ceux qui aiment lire, de trouver le même jour, sous le même toit, pratiquement toute la production bretonne. Carhaix et son centre culturel breton (Egin) viennent de prendre, avec un réel brio, une place dans le cercle très fermé de ces salons essentiels et... réussis. Que de travail certainement pour les militants, car ce n'est pas une petite performance d'organiser, de tout préparer, d'accueillir et de satisfaire tant de personnalités aux talents et aux responsabilités si divers.

Durant tout le week-end, les amateurs de livres ont défilé devant les stands : vieux livres de valeur, livres en breton, livres pour la jeunesse, ainsi que pratiquement tout le catalogue de nos productions les plus récentes : tout y était ou presque, ainsi que le principal éditeur de livres pour la jeunesse du Pays basque (Elkar).

Après l'ouverture du salon par les personnalités (MM. Cozan, Jeudy, et le président Youenn Gwernig, qui rappela avec humour que les Bretons « sont des Balaises »), la partie artistique, dans un vaste pub sous chapiteau, fut assurée par Dan ar Braz, le samedi, et Patrick Even, le dimanche. Quant à la soirée du samedi, elle permit à tout le monde de se retrouver au fest-noz animé par les Diaouled ar Menez, les frères Morvan, etc.

La bonne organisation, la bonne humeur et la Kilkenny (irish beer) apportèrent incontestablement une note originale à ce salon « grand public » et très vivant, bien que sérieux et littéraire. A l'année prochaine !

E.G.

Histoire générale (suite)

gues et cultures bretonnes » (p. 152) avance bien imprudemment Marc Simon, qui signale ensuite, contradictoirement, que « l'usage de la langue bretonne, sauf à reprendre les vieux cantiques » a « disparu aussi un peu partout » (p. 180). Mais le « brezhoneg » n'a pas disparu tout seul des offices... Il a bien fallu que l'on en chasse ! De fait, Marc Simon s'oppose ici à Michel Lagrée qui, après Y. Le Gallo, démythifie la soi-disant action militante du clergé en faveur de la langue bretonne. Celle-ci a servi de « cordon sanitaire » jusqu'en 1945. Passé cette date, les ouailles étant francisées ne nécessitaient plus qu'on les exhorte en langue autochtone. Ces propos n'empêchent pas, bien sûr, que nombre d'ecclésiastiques sont, aujourd'hui encore, de fervents défenseurs de notre culture, mais ils ne semblent pas suivis par leur hiérachie, ni par l'enseignement privé, comme l'a montré Mikaël Madeg (5).

Marc Simon ne consacre que quelques lignes à ce que Michel Lagrée nomme joliment « les deux hypostasies opposées du (...) catholicisme contemporain » : l'îlot intégriste de Kerizinen, qui suscite le scepticisme de l'un et la condamnation sans appel de l'autre, et l'expérience de Bernard Besret à Boquen, à ce point ouverte sur le monde qu'elle suscita les foudres de la hiérarchie (HLCB, III, p. 164 à 168).

Le rôle de la JAC me paraît mieux cerné par M. Lagrée (p. 165-167, op cit.) que par M. Simon (HGBB, p. 165-66) qui s'en tient à l'énumération des mouvements dont les ramifications forment l'Action Catholique spécialisée et considère que le MRJC est une dérive politique de la SNC. Lagrée, quant à lui, estime qu'elle rassemble « toute une catégorie de ruraux exclus de (la) réussite » d'une « petite minorité transformée en « paysans directeurs généraux » dont l'expression achevée est Alexis Gourvennec, venue au brassage d'affaires et au néo-libéralisme, impitoyable pour les petits et pour les faibles ».

Qualité n'est pas quantité. Extrêmement denses et ramassées, les pages de Michel Lagrée cernent de près le rôle contemporain de l'Eglise dans ses implications les plus complexes. Plus descriptif, parfois orienté, d'une lecture également agréable, le propos de Marc Simon est une vaste fresque retraçant l'épopée de la foi dans notre pays depuis les origines, qui témoigne assez que, quelles que soient ses convictions, « tout Breton qui cherche ses racines les découvre religieuses » (p. 179).

(à suivre)

Ancêtres et terroirs

(11 générations de paysans de Basse-Bretagne)

En près de 380 pages, un professeur d'histoire léonard Louis Elegoet, a pris ses ancêtres en filature, après être remonté jusqu'à 1655. Le premier ancêtre évoqué, paysan et marchand de toile à la fin du règne de Louis XIV, est resitué dans son cadre (un manoir, une exploitation), dans ses activités (textiles, bancaires). On examine en chemin l'évolution de la société rurale, que l'on retrouve en 1782. Les voisins, les habitants de la même paroisse (St-Méen, au N.O. du Finistère), les diversités sociales sont présentées.

La méthode de l'auteur appréhende à la fois le monde rural breton dans sa diversité spatiale et sociologique et dans son évolution historique. Les différentes attitudes face à la Révolution, les conséquences sociales de la vente des biens nationaux nous introduisent dans le XIX[e] siècle. Les changements politiques, sociaux et culturels sont admirablement saisis. On passe de Plouider à Plounévez-Lochrist, de l'agriculteur au meunier, du recteur au maire. C'est riche et toujours clair. Pour initier ses élèves à la généalogie, l'auteur s'était lancé dans l'établissement de son arbre généalogique. En interrogeant des parents nés au début de ce siècle, il put découvrir des éléments complémentaires (berceau de la famille, activité des uns, mode de propriété des autres). Délibérément, l'auteur choisit la branche maternelle, qui n'avait vécu que dans deux paroisses et se concentre sur quatre personnes dont l'histoire concerne quand même onze générations : un paysan marchand de toiles, un maire et juge de paix, un paysan aisé, un meunier. En élargissant au monde alentour, l'auteur donne à son propos une grande puissance d'évocation historique, comme le note Yves Le Gallo dans sa préface. C'est de l'histoire ethnologique léonarde, écrite par l'un des derniers bretonnants unilingue jusqu'à l'école primaire, bien qu'il n'ait aujourd'hui que 48 ans.

L'ouvrage contient aussi 32 documents photographiques fort intéressants : photos des années 1900-1920 (familles, processions, mariés, bourgs, maisons et édifices évoqués dans le livre ; travaux de battage, marché aux cochons, cahiers d'école). Tout ceci rend plus palpables les réalités décrites par Louis Elegoet.

On lira avec attention et émotion la conclusion, où l'auteur évoque le 15 août 1957, la fin de « la civilisation lente », avec la messe en breton et en latin, une convivialité poussée, la locomotion à pied ou en vélo (voire en cyclomoteur), la quasi-absence de tracteurs, puis la *culbute* du tournant des années 60. « *Il reste à savoir si ces retours aux sources constituent un combat d'arrière-garde ou s'ils annoncent un homme nouveau qui allierait traditions, emprunts, innovations.* » Pour la réponse, l'auteur, comme nous-mêmes, est acteur et non pas simple spectateur un peu esthète.

J.J. MONNIER

(Ancêtres et Terroirs - L. Elegoet - Ouest-France Université).

ARMEN N° 31 : Encore un peintre à découvrir

Un article sympathique sur Jean Kergrist, la vie quotidienne à Quimper entre 1750 et 1800, la fabrication de harpes renommées en Bretagne, un réparateur de calvaires, et les chroniques habituelles. Surtout le portrait d'un peintre méconnu, Albert Clouard, un post-impressionniste, ami oublié de Sérusier et de Maurice Denis. Quinze toiles sont présentées. Dommage qu'une vente prochaine, à Rennes, doit disperser ce patrimoine oublié.

« Div yezh er skol, l'école bilingue »

2. Un face-à-face attendu *(suite)*

Le P.B/P.V. de décembre a rendu compte de la rencontre de Douarnenez organisée par la « fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public » (FLAREP). On lire ci-dessous la suite du compte-rendu d'Yves Jardin. Pour des raisons de place, nous n'évoquerons pas, ce mois-ci, les interventions de personnalités corse, galloise, slovène, irlandais, sur la situation linguistique de leurs communautés.

Un débat s'engage alors avec les participants. De nombreuses questions portent sur les problèmes de formation des maîtres. Le Recteur rappelle qu'il applique une politique nationale dans le cadre d'une enveloppe de moyens ; il estime que les IUFM devront intégrer les particularités régionales en jouant sur un système de module et en profitant des expériences pédagogiques concrètes dans les Côtes-d'Armor et le Finistère. Il précise que les questions concernant les langues et cultures régionales sont traitées au ministère de l'Éducation nationale, par le cabinet du ministre et par les différentes directions (le président d'IKAS-BI précise que le ministère de l'Intérieur aussi traite des problèmes de l'enseignement en Corse et en Euskadi). Pour le Recteur, le brevet, comme les autres diplômes nationaux, doit être passé en français, en l'état actuel du droit (l'existence de lycée à section internationale est alors évoquée).

J. D. Robin va poser de façon globale le problème de la formation tant dans le premier que dans le second degré ; il met l'accent sur l'absence d'initiation et sur la non-satisfaction de demande de classes bilingues ; il souhaite la formation de spécialistes en breton pour les classes bilingues en collège ; il pose le problème du CAPES de breton (CAPES bicéphale, avec un poste unique au concours, contrairement à la Corse) ; il demande que pour la formation des maîtres soit réservé un quota annuel de 5 % des postes (40 enseignants) lors des concours au profit du breton, il demande également l'organisation de stages longs dès 1991 pour les instituteurs. Il ne coûterait pas cher au ministère de l'Éducation nationale d'introduire les langues « minoritaires » dans les concours ; le problème du statut est en fait plus important que celui des moyens et le gouvernement refuse de reconnaître aux langues régionales un statut national.

Quel que soit les gouvernements en place, ils ont la même attitude de blocage face aux langues « régionales » et jusqu'à présent 40 projets ou propositions de loi globale sur ce sujet n'ont pas abouti. Mais soyez rassurés ; si la proposition de loi, à l'élaboration de laquelle Y. Dollo a travaillé, n'est pas mise en débat (et adoptée), celui-ci fera connaître publiquement son indignation (on va voir, ce que l'on va voir ! Eh bien attendons, au risque d'être une fois de plus déçus !).

J.Y. Cozan insiste sur la nécessité d'une action commune entre élus bretons et sur un travail entre régions. Il se déclare en accord avec le Recteur quand celui-ci insiste sur le fait que la loi suit la volonté.

En fait, pendant tout ce débat, l'on a eu l'impression d'insister à une partie de ping-pong entre les élus et le Recteur sans qu'aucune réponse précise soit apportée aux questions posées, si ce n'est des promesses. Une autre partie s'est déroulée entre le recteur et le représentant des enseignants de breton, sans qu'il ait été répondu aux demandes et aux questions précises exprimées. Il est vrai que tant que tout est décidé à Paris (programmes, postes, moyens), que peut faire d'efficace un Recteur ? A moins de démissionner pour protester, mais son successeur se trouvera lui aussi les mains liées. La solution est politique : il faut laisser les Bretons organiser eux-mêmes leurs écoles et leur système d'enseignement, en leur en donnant les moyens.

Après ce débat à la fois riche et décevant, la journée se termine par un fest-noz bien mérité, où se sont pressés les danseurs (venus du colloque ou de la ville) et qui a été apprécié par les hôtes venus d'autres communautés.

Des équipes de réflexion

La deuxième journée de la rencontre s'est déroulée sous la forme de groupes de travail, suivis d'une synthèse finale.

Un premier groupe a travaillé sur les problèmes de la formation des maîtres pour pouvoir répondre à la demande en enseignement du breton. L'accent a été mis sur la mise en place des IUFM sur le développement de deux filières (filière avec breton comme matière d'enseignement, filière bilingue), sur la création d'une structure d'évaluation du bilinguisme ; il a été demandé que soient mis en place pour les différentes langues, des comités consultatifs définissant les besoins et fixant annuellement les moyens nécessaires et que l'État se donne les moyens d'une offre généralisée par une politique systématique d'information et d'enquêtes.



Le deuxième atelier a réfléchi sur les productions pédagogiques en faisant le bilan du matériel disponible et en posant le problème de la terminologie dans le cas de l'élaboration de vocabulaires techniques.

Une troisième équipe s'est penchée sur l'évolution de la société et l'évolution à l'école. M. L. Laurent a présenté les enquêtes de l'INSEE. La situation des Sorabes de Lusace a été décrite par M. R. Wowcer, secrétaire pour l'Éducation et la Jeunesse de la Domowina, institution d'administration des Sorabes (2). M. Tahhan, vice-président du département des langues de l'École Polytechnique, estime qu'il y a perte de l'identité culturelle française, qu'il faut parler de langue nationale au lieu de langue régionale et qu'il faut faire sauter l'idée de région, les langues autres que le français étant source d'enrichissement.

Enfin une très intéressante réflexion a été menée sur les problèmes juridiques : il y a peu de textes, et la jurisprudence est peu développée sur les langues « régionales » ; les textes internationaux ont une portée peu contraignante ; la constitution et les lois françaises donnent encore peu d'indications ; il y a eu peu de recours à partir de circulaires (les Bretons sont en pointe dans ce domaine) ; les possibilités offertes par le droit européen ont été examinées (il faudra suivre de près l'élaboration de la Convention sur les langues régionales), ainsi que celles du programme LINGUA ; la loi de Normalisation Linguistique de la Généralité de Catalogne a été évoquée comme un exemple. Il est nécessaire de coordonner les actions juridiques au niveau « national », de travailler sur objectifs, de faire pression sur les élus, d'informer les divers interlocuteurs et de mettre en place une coordination pour les affaires juridiques.

Les organisateurs ont regretté lors de la séance finale que les enfants aient été peu présents dans les débats. Il est nécessaire de constituer une force pour faire évoluer l'Éducation nationale (mais le problème n'est-il pas plus vaste ?) Il y aura progression de l'enseignement du breton là où il y aura mobilisation conjointe des parents, des enseignants et des élus. Après toutes les bonnes paroles entendues, nous attendons maintenant des actes concrets : le vote rapide (chiche ?) d'un statut des langues et cultures régionales, des moyens conséquents en personnels et en postes, une politique volontariste pour développer l'enseignement du/en breton partout et pour tous en Bretagne.

Y.J.

(2) Nous reviendrons dans un prochain numéro sur l'organisation et la situation des Sorabes.

Bulletin CRIDEV : Le Pérou

La société paysanne au Pérou face à la crise, paysannerie andine et politique agraire, tels sont les deux volets du dossier du mois. Aussi, « un voyage à l'Ile Maurice » qui témoigne d'une certaine réussite économique : après 22 ans d'indépendance, « l'Ile Maurice est en passe de devenir un NPI, au même titre que Taïwan ou Singapour » (NPI : nouveau pays industriel). 41 avenue Janvier, Rennes (13 F).

Un livre sur l'Iran méconnu

Gérard Heuzé, Morbihannais, vient de publier aux éditions de l'Harmattan un ouvrage de 280 pages sur l'Iran. Il explique les différentes étapes de la révolution iranienne jusqu'à 1983 et la rébellion kurde, et surtout, nous fait entrer dans la vie quotidienne des Iraniens. On découvre que la corruption des grandes familles s'est généralisée avec la complicité des Mollahs, comment la dictature impériale a fait place à la dictature islamiste et comment une police politique en remplace un autre, avec les mêmes hommes.

Tout est raconté sur le ton alerte et varié du journaliste, avec la profondeur de celui qui a eu le temps de s'imprégner de son sujet, et de prendre du recul. Bon connaisseur du Moyen-Orient, G. Heuzé n'en est que plus apte à faire ressortir les originalités iraniennes.

Fest-noz à Ploubezre

Le 12 janvier au Carec avec : Biskoaz Kement, dall, Piriou Konan, Lehart Le Feon.

Yann Dour (accordéon diatonique).

Troadec - Urvoy - Lasbleiz (accordéon-clarinette).

Fest noz aozet gant Min Ran.

Conférences à Brest

Le samedi, à 16 h 45 (en collaboration avec le CRBC).

Programme :

12 janvier : *« Mathurin Méheut, décorateur »*, par René Le Bihan, conservateur du Musée de Brest.

9 mars : *« Musique d'Irlande »*, par Alain Monnier, ancien président de la branche française du Comhaltas Ceoltoiri Eireann.

30 mars : *« Art et philosophie »*, par Maurice Foucher, professeur de philosophie chargé de cours à la Faculté des Lettres de Bretagne Occidentale.

13 avril : *« De l'origine des paroisses et des trêves du Finistère »*, par Bernard Tanguy, chercheur au CNRS.

Les parutions du Centre Breton d'Art Populaire : *Méthode bretonne de cornemuse*, de Gilles Goyat ; *Evit donvaat an delenn*, de Myrdhin ; *Trois pièces pour harpe celtique*, de Muriel Isambert ; *Douze pièces de musique bretonne traditionnelle pour flûtes à bec*, de Pierre-Yves Moign ; *Les cahiers du Centre Breton d'Art Populaire*, textes de conférences prononcées au Centre par MM. J. Balcou, A. Kervern et R. Omnès ; *Cinq chants à 2, 3 ou 4 voix pour chorales débutantes*, Cahiers War Hentou Breiz, harmonisation Pierre-Yves Moign.

Carte d'adhésion au Centre Breton d'Art Populaire, 100 F.

Fest-noz d'Argenteuil

L'amicale Les Bretons d'Argenteuil, les Sonneurs et le Cercle Celtique Bugale Ar Gwenn Ti Uhel, organisent leur 14e fest-noz, le samedi 12 janvier 1991, de 21 h à 3 h du matin, à la salle des fêtes Jean Vilar à Argenteuil.

Par sa musique traditionnelle, ses chants gallo ou de Kan ha Diskan, la danse collective se trouve entraînée.

C'est le fest-noz, richesse culturelle appartenant au patrimoine breton.

Au programme : Le groupe instrumental « Folenn » (Vannetais) ; musique gallaise : Blandine et Daniel ; chanteuses de Kan ha Diskan : Mmes Huet et Ribaut ; les chanteurs et sonneurs d'Argenteuil.

AGENDA EN BRETON 1991

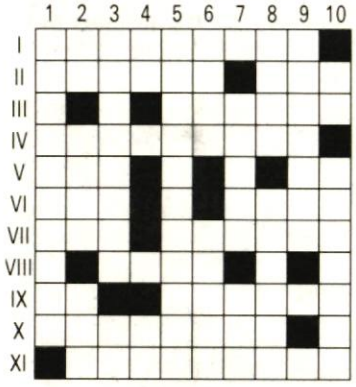
« L'agenda, entièrement en breton, que publie chaque année Skol an Emsav, vient de paraître. Comme sur les précédents agendas, vous trouverez à la fin du carnet une montagne de renseignements sur les mouvements culturels et politiques, syndicats, journaux bretons. Des adresses utiles des Pays celtiques et différents pays tels que la Catalogne, Pays Basque, Corse, etc..

Cet agenda vous reviendra à 35 F seulement (+ 5 F de frais PTT), et 25 F l'unité à partir d'une commande de 10 ex. et plus (15 % frais d'envoi). Écrire aux Éditions Skol An Emsav, 8 rue Hoche, 35000 Roazhon/ Rennes ».

Culture à St-Brieuc

Dans l'énumération des associations culturelles briochines particulièrement actives, le Dr Rébillé avait cité en premier lieu l'Université du Temps Libre, que nous regrettons d'avoir omise.

Mots Croisés Bretagne-Celtie



Problème n° 28
(quelques mots sont en breton)

HORIZONTALEMENT

I. Auteur des « Lunettes des Princes », ce « grand rhétoriqueur » fut aussi maître d'hôtel de la duchesse Anne. – II. Gros, évoque un crustacé voisin de l'anatife ; Le nôtre est peut-être aussi paisible que le russe, mais il est beaucoup moins long... – III. Notoirement lié au Lié. – IV. Certains organistes lui préfèrent la bombarde. – V. Après le passage de la charrue ; De droite à gauche : une des formes du pluriel. – VI. Lettres du Bono ; Plutôt gaillard et résolu en français, devient niais et même maladroit en breton. – VII. Inversé : Salaün, par exemple ; Héloïse fut la première, au Paraclet (phonétiquement). – VIII. Achève de faire l'andouille. – IX. Epelé : peut-être une brette ; Pas toujours orthodoxe, en Bretagne. – X. Poussent dans la mer. – XI. Consciemment ou non, plus d'un Breton a été, est ou sera tenté de l'être...

VERTICALEMENT

1. Fut jadis le port le plus puissant de Basse-Bretagne. – 2. Article défini contracté ; Caractères de Bretons ; Dans la cheminée ou sur la table de jeu. – 3. Un Nantais célèbre fut le père de ce célèbre Russe ; C'est une tare, sauf chez les musiciens. – 4. Epelé de bas en haut : les fées s'y seraient mêlées d'architecture ; Cette Nantaise fut la mère de Victor Hugo (initiales inversées). – 5. Même s'ils étaient plus grands, ne seraient d'aucune utilité pour les cavaliers. – 6. De l'eau que l'on pourrait croire entourée d'eau ; L'autre pays des sonneurs. – 7. Un des cinquante dont Nantes a fait en sorte d'honorer la mémoire ; En un certain sens, c'est le commencement du jour. – 8. Max Jacob l'a décrit dans certaines de ses œuvres ; Pratiquée par St-Gildas, St-Guénolé, etc. – 9. Sortes de remorqueurs. – 10. Lettres de Binic ; Firent comme d'Aboville.

M. ERWAN

Solution n° 27

Horizontalement :

I. Cambronne. – II. Aer ; EOTS (Eost). – III. Ebro ; Ovni. – IV. Brélévenez. – V. IIM ; Canard. – VI. Léon ; To. – VII. Lutécienne. – VIII. Ocre ; Eon. – IX. Iranien. – X. Clans ; Na. – XI. EDEA (Aède) ; Elder.

Verticalement :

1. Crébillonne. – 2. Brieuc. – 3. Marémotrice. – 4. Beol ; NEERLA (Alréen). – 5. RR ; Ec ; AA. – 6. Ovationné. – 7. Nevenoe ; ISL (Lis). – 8. Nonna ; Née. – 9. Etier ; Nonne ; 10. Z.D. ; En ; Ar.

SELAOUIT



DISTINCTIONS : Deux chanteurs bretons à l'honneur, cela mérite d'être souligné. Le premier, c'est Glenmor qui s'est vu remettre, pour l'ensemble de son œuvre, le Collier de l'Hermine, une distinction créée à l'initiative de l'Institut Culturel de Bretagne.

Et puis Melaine Favennec vient de recevoir l'un des prix du Conseil régional, destiné à soutenir et promouvoir la création artistique en Bretagne. Ça s'arrose !

SOUSCRIPTIONS : Ce doit être la saison qui veut ça, les souscriptions pour l'édition de C.D. se ramassent à la pelle. Commençons donc par **Melaine,** justement, qui prépare un nouvel enregistrement et le propose en souscription. Si c'est de la même veine que le précédent... ce sera bien. Tous renseignements auprès de Mary Le Lez, BP 5, 29120 Plomeur (prix du CD en souscription, 131 F).

Il y a aussi **Georges L. Jouin,** le célèbre King of Kof ha Kof, le crooner breton qui fait craquer les fans, bref l'Elvis des Montagnes Noires : son premier laser devrait sortir début 91. Roc'k n' roll et tiwist tout en breton à profusion. Vous pouvez souscrire en écrivant à l'artiste, 12 hent Coz, 29210 Morlaix (le CD, 100 F).

Garder votre chéquier à portée de la main : voici un événement attendu, la sortie du nouveau **Gwernig,** silencieux depuis bien des années. Au menu de cet enregistrement, des reprises et des créations récentes. Il n'est sans doute pas trop tard pour soucrire. Adressez vos commandes au Lagon Bleu, Kerelcun, BP 7, 29690 La Feuillée (120 F).

Attendez donc, ce n'est pas fini. Yann Fanch Kéméner, aidé par le Conseil général des Côtes-du-Nord et l'ADDM 22, propose, toujours en souscription, un compact de « Gwerzioù et Sonioù », accompagné d'un livret de 50 pages avec textes en breton, traductions française et anglaise et transcriptions musicales, le tout pour 145 F. (L'Art et la Manière, 9 boulevard de l'Atlantique, 22000 Saint-Brieuc).

BERNEZ TANGI « Kest al Lec'h » (autoproduit).

Nombreux sont ceux qui, en Bretagne, attendaient ce jour-là : c'est en effet, un peu, le retour de Storlock que je vous annonce aujourd'hui. Storlock, je vous en ai déjà parlé à plusieurs reprises : un groupe météore, qui, le temps d'un disque, « Stok ha Stok », a quelque peu perturbé le PMB (Paysage musical breton) avec son folk-rock n' blues bien d'chez nous et en breton, rien qu'en breton.

Cela se passe au tout début des eighties (les années 80, si vous préférez...), c'est l'après-Plogoff (une chanson du groupe s'intitule d'ailleurs « Keleier Plogoff »), une période qui déménage un max en Bretagne. Quelques musiciens et chanteurs bretons, regroupés au sein de la coopérative Nevenoë, s'avisent de déménager, aussi, la musique bretonne, en même temps que la bienséance et les pouvoirs établis.

De là naît Storlock, et le succès est immédiat. Le groupe se séparera pourtant très (trop) rapidement.

Leader (charismatique of course) de Storlock, le chanteur Bernez Tangi saura mettre sa redoutable expérience au service d'initiatives diverses : déjà, il a enregistré avec Gweltas Ar Fur, un vieux routier, lui aussi. Il fera également partie des groupes Sklabez puis Furlukin, participera à l'aventure « Keltia Rock » (1), avant d'exprimer, avec quelques autres, sa « Kounar Du » (2).

Et pour la cassette qu'il autoproduit aujourd'hui sous le label « Loch Balan », il a su s'entourer de musiciens chevronnés, à commencer par plusieurs anciens de Storlock : Abalip, Yan Gouez, Gildas Beauvir... La boucle est bouclée ! Mais il y a aussi Farid Ait Siameur et Papy Stacatto de Penfleps, Padrig Mollard qu'on ne présente plus, Jean-Louis Vallégant de Zap et les musiciens du groupe britto-finnois, EV.

Cette richesse nuit peut-être à l'homogénéité de l'enregistrement, mais il n'est pas question, ici, de bouder notre plaisir. « Kest al Lec'h » nous enchante du début – avec « Kabiten Bag », un rock nerveux – jusqu'aux titres beaucoup plus « storlockiens » de la deuxième face, ceux que je préfère.

Remarquables les rythmes arabisants du morceau qui donne son titre à la cassette – Farid Ait Siameur y est sans doute pour quelque chose –. Remarquables aussi les textes des chansons, souvent savoureux, à l'image du premier couplet de « Prezeg ar Person Mut » (« Le sermon du prêtre muet ») :

« Je m'en viens vous conter une histoire
Qui ne m'est point arrivée
Puisque je l'ai entendue de bout en bout
Je la connais jusqu'à la fin »...

Des « tranches de vie », des gwerziou, entièrement en breton (eveljust !) et qui, même livrées sur le mode rock, restent bien dans l'esprit breton.



(A noter que tous les textes, et leur traduction française, figurent sur un petit livret qui accompagne la cassette).

Du bon boulot au total, bien amené par Bernez Tangi, dont la voix accroche toujours au palais... Le bougre !

(A commander à Loch Balan, Krann Vihan, 29590 Berrien, 80 F).



DAVY SPILLANE : « Shadow Hunter ». (Tara Records CD 3023, diffusion Keltia Musique).

Petit à petit, Davy Spillane se fait un nom en Bretagne. Il y est revenu l'été dernier, pour une prestation au Festival de Lorient et les spectateurs guingampais ont pu aussi l'apprécier... entre deux averses, à l'occasion de la Saint-Loup.

Musicien irlandais hors pair, ancien pilier du groupe mythique Moving Hearts, maître incontesté du Uillean-pipes, Davy Spillane en est désormais à son 3e disque enregistré sous son nom : un premier album en solo, un second avec son « band » et celui-ci, « Shadow Hunter », avec une pléiade de musiciens venus d'horizons très divers.

C'est qu'aux côtés du noyau dur (et très électrique) du groupe à Spillane – Anthony Drennan à la guitare, Tony Molloy à la basse, Paul Moran à la batterie et James Delaney aux claviers – on retrouve nombre de musiciens traditionnels – Christy Moore au bor-han, Martin O' Connor à l'accordéon, Kevin Glackin au violon... – dont la réputation n'est plus à faire.

Cela donne un mélange assez détonnant – pour ne pas dire étonnant – et pas mal de (bonnes) surprises.

Davy Spillane connaît la musique irlandaise sur le bout des doigts – écoutez « One Day In Juve » vous m'en donnerez des nouvelles... – il en est d'autant plus à l'aise pour l'apprêter d'influences multiples, rock bien sûr, country, mais aussi sud-africaines ou subtilement orientales... Difficile, dès lors, d'indiquer ses préférences, si ce n'est pour dire que les morceaux chantés (deux titres sur onze) ne s'imposaient peut-être pas. Pour le reste, c'est du tout bon !

Le mois prochain, j'espère pouvoir vous parler de Soldat Louis et de Tri Yann, en attendant, bloavezh mat !

Pierre MORVAN

(1) Cf *Peuple Breton* de janvier 88.

(2) Cf *Peuple Breton* de juillet-août 90.

A propos de Schallaburg

Dans le dernier numéro, le docteur Edmond Rébillé avait à son tour dressé le constat des déficiences briochines et départementales en matière de culture. Il le complète, à propos de Schallaburg.

« Ce constat n'est pas sans importance, car nos déficiences ont des répercussions sur la promotion touristique. Au retour de l'exposition « Arts de Bretagne » à Schallaburg, Autriche, j'ai fait des statistiques et classé par département 434 œuvres d'origine ou de sujet localisables. Voici ce classement :

1. Finistère ..... 189 œuvres
2. Morbihan ..... 75 œuvres
3. Ille-et-Vilaine ..... 64 œuvres
4 Loire-Atlantique ..... 56 œuvres
5 Côtes-d'Armor ..... 50 œuvres

Je ne dis pas que ces inégalités de traitement sont voulues. Je crois même que les experts qui ont choisi les œuvres n'ont pas songé à ces déséquilibres. S'ils ont pensé en priorité au Finistère, c'est parce que sa promotion est mieux réalisée que la nôtre. Le CDT, les si, les universitaires du Finistère publient des documents culturels, ce qui n'est pas encore notre cas. Il est assez humiliant de constater qu'à Schallaburg, pour la période 1789-1914, le Finistère est représenté par 73 œuvres, les Côtes-d'Armor par 0.

L'exposition de Schallaburg a coûté 10 millions de francs actuels, dont 3,5 millions à la charge du Conseil régional. Elle a reçu environ 80.000 visiteurs (le chiffre exact n'a pas encore été publié). Chaque visiteur est donc « revenu » à plus de 110 F, dont 44 F pour le Conseil régional. Disons que c'était pour une bonne cause...

Il est toutefois permis de s'interroger sur l'opportunité du lieu de l'exposition. Comme aurait dit Alphonse Allais : « A Paris elle aurait fait un argent fou ».

Nous jugerons l'été prochain du taux d'augmentation des touristes autrichiens en Bretagne. On ne saurait s'élever contre une réalisation aussi valeureuse. Mais les défenseurs des déserts culturels bretons (dont l'Argoat) éprouvent un pincement au cœur quand ils songent qu'avec ces 350 millions de centimes, ils auraient pu créer un musée.

L'exposition aura eu du moins le double mérite de faire constater :

1) Que les thuriféraires de l'art contemporain, souvent provocateur, et nullement breton, sont tout-puissants en Bretagne, car ils disposent des crédits. Il faudrait un nouveau mouvement des « Seiz Breur ».

2) Les Côtes-d'Armor ont, sur le plan culturel, un sérieux effort à accomplir pour recoller au peloton des quatre autres départements bretons.

Edmond Rébillé

POBL VREIZH

Mensuel – Edité par les Presses Populaires de Bretagne (association déclarée suivant la loi de 1901).

Président : R. Pédron ;
secrétaire : M. François ;
trésorier : J. Guégan.

Composition et impression :
IMPRAM - 22300 Lannion.

RÉDACTION
Administration, abonnements :
BP 301, 22304 Lannion Cedex.

Publicité : au journal.

Directeur de la publication :
J.J. Monnier.

C.P.A.P. : 66.132.
Dépôt légal : 1er trimestre 1991

le peuple breton

Et la condition féminine ?

Il est souvent (toujours ?) question à l'UDB de minorités opprimées. Me permettra-t-on aujourd'hui de faire un rapide bilan de la situation d'une majorité opprimée depuis des siècles : les femmes ?

Algérie : *Au lendemain de l'Indépendance, la Constitution faisait des femmes des citoyennes à part entière. Juin 84 : le Code de la famille est voté. Il prévoit notamment la législation de la polygamie, le droit pour le mari de répudier sa femme et la jouissance en cas de séparation du domicile conjugal, l'interdiction à toute femme de sortir du territoire sans un tuteur mâle.*

Le FIS impose aujourd'hui un véritable apartheid sexuel identique à celui imposé par tous les régimes islamiques intégristes.

Arabie Saoudite : *Les femmes ne peuvent ni conduire une automobile, ni sortir sans être accompagnées d'un membre mâle de la famille.*

Tibet : *La population entière est victime d'un génocide pratiqué dans l'indifférence générale par la Chine. Les femmes sont stérilisées de force ou avortées quel que soit l'âge de l'enfant qu'elles portent.*

Chine : *Politique antinataliste : un enfant par couple. Retour aux vieilles traditions : on garde les garçons et on supprime les filles.*

Afrique : *Excision. Infibulation. Polygamie. Répudiation. Contraception inexistante : moyenne de 7 enfants par foyer. Le combat féministe serait ici un luxe. Une seule priorité pour ces femmes : survivre.*

Pays de l'Est : *Allemagne : les femmes découvrent qu'elles viennent de troquer des semaines de congé maternité, des crèches, du travail, le droit à l'avortement contre le vernis bien alléchant mais combien trompeur du capitalisme.*

Pologne : à l'heure où j'écris, les élections n'ont pas encore décidé du sort de L. Walesa, heureux papa de 8 enfants et opposant inconditionnel de l'IVG.

On peut être contre l'avortement, mais il est inconcevable de ne pas reconnaître aux femmes ce droit fondamental.

Etats-Unis : *2/3 des Américaines pensent encore qu'il est plus facile d'être un homme. Depuis 20 ans, elles ont accédé au titre de « Super-women éreintées » : travailleuses, épouses et mères modèles, doubles journées, revenus inférieurs à ceux des hommes, pas ou peu de pension alimentaire en cas de divorce, pas de crèches, garderies hors de prix. L'émancipation coûte cher !*

1989 : un arrêté attribue aux Etats le droit de multiplier les restrictions à l'IVG.

Hexagone : *Ont encore cours : discrimination sexuelle à l'embauche (en Bretagne 56,5 % des chômeurs sont des femmes, 55,2 % pour l'ensemble de l'Hexagone) ; discrimination sexuelle à la formation ; harcèlement sexuel sur le lieu de travail, violences conjugales, incestes (une loi votée en 89 autorise les femmes victimes d'inceste à se tourner vers la justice, seulement 10 ans après leur majorité !).*

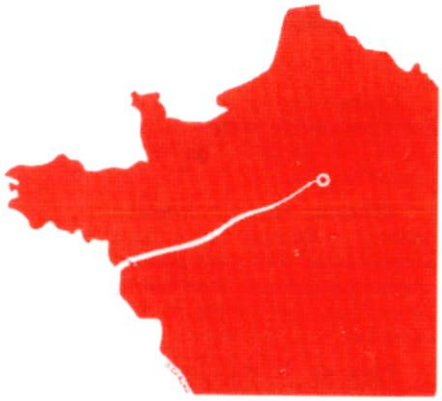
Ce bilan, non exhaustif hélas, est très révélateur de la nécessité d'une vigilance de tous les instants.

Des avancées cependant en matière d'ingérence des femmes dans la politiquer : Benazir Bhutto au Pakistan (20 mois de règne !), Mary Robinson, 1re femme élue Président en Irlande, Sharon Pratt et Ann Richars devenues respectivement maire de Washington et gouverneur du Texas.

Des ambiguïtés aussi : les femmes constituent 10 % du contingent américain envoyé dans le Golfe ; au Sri Lanka, un commando de femmes tue 26 personnes ; des M. Thatcher et I. Gandhu constituaient à elles seules des ambiguïtés.

Il n'est sans doute pas utile, pour accéder au droit à la différence, de ressembler à l'oppresseur !

Claudie SENNATOR



N° 3 : l'État centralisateur : Paris sur Loire et Nantes sur Seine.

CLIN D'ŒIL

Vers une extension des méthodes de lecture rapide ?

Les hommes d'affaires prônent actuellement l'usage de la lecture rapide qui permet de prendre connaissance en une heure de 300 pages de textes rébarbatifs. Des instituts organisent des séminaires, qu'ils disent peu onéreux (4 à 5.000 F pour quatre jours). Après quoi on fera à coup sûr partie des lecteurs rapides.

Pourquoi ne pas étendre cette méthode à d'autres domaines, relatifs aux cinq sens ?

L'audition rapide. On réduira ainsi à trente minutes l'écoute du « Soulier de Satin » de Claudel. Un petit quart d'heure permettra d'en finir avec les « Maîtres Chanteurs », de Wagner (5 h 15). La méthode s'apparente au passage en 78 tours de disques 33 tours (en plus rapide).

La vision rapide. Voisine de la lecture rapide, cette méthode permettra de voir en quinze minutes n'importe quel film. Les transports érotiques seront si expéditifs que les acteurs n'auront pas le temps d'attraper le sida.

Le toucher rapide. On imagine le gain de temps pour un médecin qui va palper, percuter, explorer vingt malades alignés, pendant le temps qu'il consacre aujourd'hui à un seul. Les patients s'y feront. Aucun n'osera plus se plaindre d'éjaculation rapide.

L'olfaction rapide. Destinée avant tout aux experts en parfumerie, la méthode peut intéresser les gens qui ne se sentent pas bien.

Le goût rapide. Là aussi quel gain de temps ! Tous les plats mélangés, tous les arômes mêlés. Les moins gourmets s'y retrouveront, peut-être pas leurs estomacs.

Pourquoi ne pas faire mieux encore en adoptant une méthode de vie rapide ? On ramènera l'existence humaine à sept ans, âge dit de raison qui marque en fait le début des empoisonnements. C'est dire que tout le monde aura été heureux avant de rejoindre l'autre monde. Quelle place on va gagner sur la terre, d'autant que les humains ne seront pas aptes à procréer ! A moins qu'on n'invente une méthode de puberté rapide.

Edmond RÉBILLÉ

Chiche

Vous avez dit « composante » ?

Le nouveau statut de la Corse reconnaît l'existence du « peuple corse » mais comme « composante du peuple français ». La formulation est du roi François en personne, paraît-il.

Mais si les Corses, les Bretons, les Basques et les autres sont des « composantes », c'est donc que l'État français est décomposé. Depuis le temps qu'on vous le dit.

« L'Ile-de-France veut toujours plus »

Lu dans une publicité qu'a fait paraître le Conseil régional d'Ile-de-France dans le premier numéro de « Régions d'Europe », la nouvelle revue de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) qui rassemble les exécutifs de près de 140 lander, républiques ou communautés autonomes ou régions simples de toute l'Europe.

Derrière cette formule-choc, qui confirme l'appétit insatiable de la pieuvre parisienne, il y a des chiffres accablants que se plaît à rappeler l'exécutif « francilien ». L'Ile-de-France, c'est sur 2,2 % du territoire français : 18,8 % de la population totale, 27 % de la richesse, 30 % des créations d'emplois, 40,6 % des cadres supérieurs, 42 % du parc de bureaux, 55 % de la recherche publique, 78 % des sièges sociaux des 200 plus grandes entreprises et 96 % des marchés boursiers.

Les Nantais se considèrent Bretons

Le sondage ISEO, effectué du 15 au 26 novembre 1990 sur un échantillon de 574 personnes de l'agglomération nantaise, ne peut encore une fois laisser indifférents les élus et décideurs.

Seulement 9 % de la population estime que Nantes n'est pas bretonne. A contrario, on peut donc en conclure que les Nantais, dans leur grande majorité, se considèrent Bretons.

Ce sondage vient renforcer celui effectué en janvier 1986, à la demande de FR3, où 63,34 % des opinions exprimées étaient favorables au rattachement administratif de la Loire-Atlantique à la Bretagne.

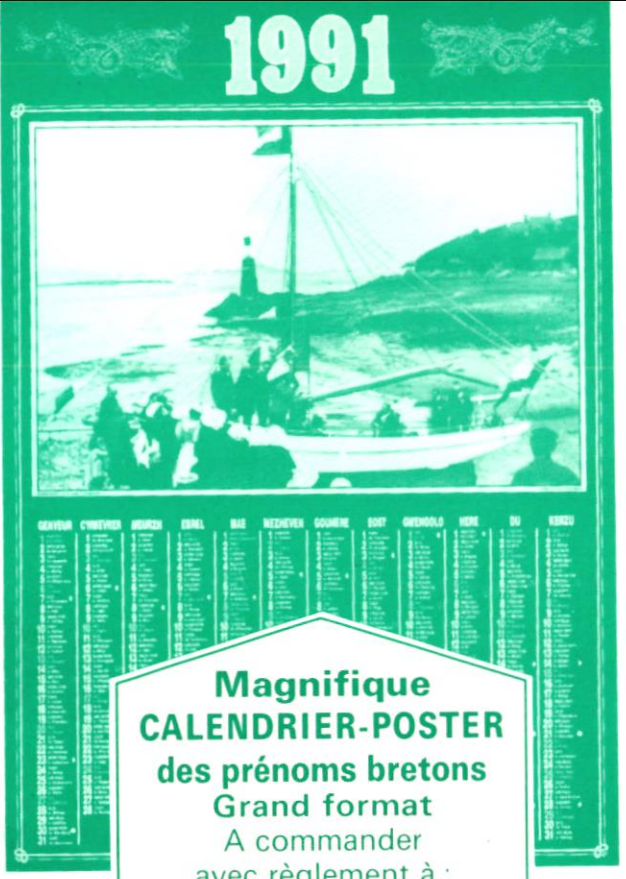
Il est donc encore une fois prouvé que le découpage régional actuel ne correspond pas à la volonté de la population et ceci malgré de coûteuses et répétées campagnes publicitaires visant à légitimer les Pays de Loire.

En conséquence, la Fédération de Loire-Atlantique de l'Union Démocratique Bretonne demande que la question du rattachement de la Loire-Atlantique au reste de la Bretagne soit définitivement tranchée par un référendum d'initiative populaire sur l'ensemble de la Bretagne.

STRASBOURG : L'Extrême-droite se déchire et Arc-en-Ciel gagne un nouveau député

Début décembre, deux bonnes nouvelles sont tombées sur les télescripteurs européens. Le 3 décembre, Franz Schönhuber, le président des Republikaner (extrême-droite allemande), annonçait son départ du groupe technique d'extrême-droite présidé par Le Pen. Motif invoqué : le Front National est « raciste, extrémiste et néo-nazi ». Ce n'est pas vraiment nouveau mais, venant d'un ancien sous-officier de la Waffen SS, l'avis est celui d'un expert.

Dans un tout autre registre, le groupe Arc-en-Ciel au Parlement européen, qui regroupe les autonomistes dont Max Siméoni, a enregistré avec joie l'arrivée d'un 15e membre, Pedro Canavarro, secrétaire général du Parti rénovateur démocratique du Portugal. Notre nouveau collègue portugais a décidé de quitter le groupe socialiste, où il siégeait depuis son élection en 1989, pour développer le projet politique de son parti au Portugal qui se fonde sur les autonomies régionales. Avec ce nouvel apport, l'un des plus petits groupes parlementaires s'avère être aussi le plus international puisqu'on y trouve aussi bien des Danois qu'un Andalou, une Écossaise qu'un Corse, un Flamand qu'un Sarde, qu'une Allemande. L'Europe des peuples et des régions libres et solidaires est vraiment l'Europe de tous et le groupe Arc-en-Ciel mérite plus que jamais son nom.



Magnifique
CALENDRIER-POSTER
des prénoms bretons
Grand format
A commander
avec règlement à :
U.D.B., B.P. 203
56102 LORIENT Cedex
40 F le premier
30 F par calendrier en plus

Les livres pour ceux qui aiment la BRETAGNE

LES ÉDITIONS BELTAN

43 rue Saint-Michel - 29190 BRASPARTS - ☎ 98.81.43.03

PRÉSENTENT

■ **Collection « Les Bibliophiles de Bretagne »**
- Histoire (Galliou, Le Prohon, Frelaut, Cassard, Minois, Vallerie...), réédition de « L'Armorique Romaine », (P. Galliou) début 1991
- Ethnologie, sociologie (Le Guirriec, Guillou...)

■ **Collection écrite du peintre Maurice Le Scouëzec :**
- **Le Horn**
  Edition numérotée à 500 exemplaires - 17 reproductions ..... **490 F**
- Le voyage à Madagascar
  Edition numérotée à 500 exemplaires - 26 reproductions ..... **530 F**
- **Carnets et croquis**
  Edition numérotée à 500 exemplaires - 41 reproductions ..... **530 F**

■ **Cassettes : Relaxation « Terres Celtiques »** (M.S. Robert-Dantec)
- Les saisons, 4 séances de relaxation ayant pour thème l'imaginaire celtique **120 F**
- 2 cassettes de relaxation pour enfants de 3 à 8 ans, six séances d'application vécue de la relaxation dynamique en maternelle ..... **200 F**
- *Vient de paraître* : Initiation à la relaxation sophrologique ..... **90 F**

■ **Evocations de la Bretagne mystérieuse** (G.w. Le Scouezec)
- Les 12 cassettes sont parues ..... (la cassette) **90 F**

Demandez-les à votre libraire et Diffusion Breiz à Spézet

Deux nouveautés à notre catalogue : l'étude de Loeiz Le Bec sur les problèmes écologiques en Bretagne : la terre des Bretons, l'eau, l'énergie. Important et passionnant. Et « Le défi celtique » de l'historien breton Alain Guillerm, qui éclaire parfaitement le passé de la Bretagne, des origines au Moyen-Age »

(Bon de commande ci-dessous)

Pour tout nouvel abonné un cadeau

Le « *Peuple Breton* » n° 300 du 25e anniversaire, avec 36 pages, dont le fac similé du numéro 1 (1964 !).

Des témoignages, des reportages et ce qui a changé en Bretagne.



Justice : guide plagié

Aux termes d'une action en justice entamée en 1987, la Cour d'Appel de Paris a accordé à Gw. Le Scouezec 200.000 F de dommages et intérêts pour le plagiat de son « Guide de la Bretagne mystérieuse » par les éditions Sand (successeur de Tchou), qui avaient réédité le guide célèbre, un peu modifié, sous la signature de J. Markale. Le guide Sand devra passer au pilon. Désormais, pas d'erreur possible : le guide de Le Scouezec s'appelle le « Guide de la Bretagne », coédité par Beltan et Breizh.

Librairie du « Peuple Breton »

(expéditions par correspondance sous 48 heures)

- ☐ L. Le Bec : « Les Bretons et leurs libertés », 107 F franco
- ☐ F. Morvannou : « Le breton, jeunesse d'une vieille langue », 45 F franco (tout sur le breton, ou presque)
- ☐ « Les Bretons et la Révolution. Elans et déceptions », 20 F
- ☐ P. Romus, « L'Europe régionale », 82,50 F
- ☐ F. Péru : « Bugel ar C'hoat », 40 F franco
- ☐ J. Gros : « Le Trésor du breton parlé », 80 F
- ☐ Atlas de Bretagne de Skol-Vreizh, 170 F franco (nouveauté)
- ☐ « La Bretagne et les problèmes écologiques », 37,50 F franco
- ☐ « Madeleine » – Lettres du Salvador de Madeleine Lagadec, 52 F
- ☐ A. Guillerm, « Le défi celtique », 87 F franco

(Bon de commande à recopier ou à découper)
(Cocher les livres choisis, règlement par chèque à joindre à l'ordre du « Peuple Breton », BP 301, 22304 Lannion Cedex)